

RAPPORT

Rapport d'activités

2019

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

HE
TSL

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

1	PREMIERE PARTIE : contexte général	2
1.1	Introduction	2
1.2	Quelques éléments significatifs	2
2	DEUXIEME PARTIE : indicateurs commentés	4
2.1	Introduction	4
2.2	Indicateurs	4
A.	Enseignement	5
1.	Admissions	5
2.	Cours préparatoires	6
3.	Formation(s) Bachelor	7
4.	Formation(s) Master	12
5.	Formations postgrades et continues	13
B.	Recherche appliquée et développement	20
6.	Ra&D	20
C.	Prestations de service à des tiers	24
7.	Prestations de service	24
D.	Médias	25
8.	Présence de l'institution dans les médias	25
E.	Collaboration avec des institutions de formation et de recherche suisses et étrangères	26
9.	Collaborations	26
10.	Mobilité	30
F.	Gestion du personnel	32
11.	Personnel d'enseignement et de recherche	32
12.	Personnel administratif et technique	35
13.	Collaborateurs engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat	35
14.	Intervenant·e·s extérieur·e·s et prof. HES invité·e·s	36
15.	Assistant·e·s	36
G.	Gestion des ressources financières et des infrastructures	45
16.	Exploitation du budget	45
17.	FRI	46
18.	Infrastructures	46
H.	Gouvernance	47
19.	Organes de gouvernance	47

1 PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Introduction

Conformément à l'art. 26 al. 1, lit. p. de la LHEV, le présent rapport d'activités destiné au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture relate les informations significatives reflétant les réalisations de la haute école découlant des missions qui lui sont confiées. Sur la base du présent rapport, le Conseil de Fondation établit son rapport annuel qui retrace les éléments phares de la vie institutionnelle de l'année écoulée.

1.2 Quelques éléments significatifs

- **Dans le domaine institutionnel**

Dans le sillage des travaux menés en 2018 et au terme d'un processus participatif reflétant la culture institutionnelle de la haute école, avec l'appui du Conseil de Fondation, l'EESP a progressivement cédé la place à la Haute école de travail social et de la santé – Lausanne, (HETSL). Fidèles à l'esprit pionnier de Monique et Claude Pahud, les valeurs d'ouverture, d'expertise professionnelle et d'efficacité dans le champ social et de la santé se sont imposées comme colonne vertébrale de la nouvelle identité. L'ampleur du chantier (charte graphique, signalétique, site internet notamment) a nécessité un report en février 2020 pour le lancement formel de la nouvelle identité qui par ailleurs habille le présent rapport¹. Ce projet crée une émulation bienvenue en matière de communication et reflète mieux la dimension tertiaire de la haute école et la diversité de ses missions.

En matière de gouvernance, la haute école s'est dotée d'une organisation en phase avec son évolution en établissant un Comité de direction avec la direction et trois départements, soit respectivement le département des ressources académiques, des ressources humaines et administratif et des finances et technique. A ces entités s'ajoutent un service de la communication et une unité amélioration continue. Avec le collège des responsables académiques (CORE) la haute école dispose des instances utiles à une conduite adaptée à l'exercice de ses missions.

Enfin, la Haute école a connu un changement de Direction. Début janvier 2020, le Conseil de fondation de l'EESP a pu se réjouir d'annoncer l'arrivée d'Alessandro Pelizzari à la tête de la haute école. Docteur en sciences économiques et sociales et secrétaire régional d'Unia Genève pendant 12 ans, il succédera le 1^{er} juin 2020 à Elisabeth Baume-Schneider, dont l'élection l'automne dernier au Conseil des États s'est traduite par une démission de sa fonction de directrice.

- **Dans le domaine académique**

L'année 2019 est marquée par des changements à la tête des décanats des filières travail social, ergothérapie et du LaReSS. Ce sont des figures marquantes qui ont contribué de manière significative au rayonnement de leur discipline, au développement de leur filière ou unité et la haute école leur exprime sa profonde reconnaissance et estime. Nicole Richard et Philippe Beuret ont été remplacés dans leur fonction de vice-doyens de la filière travail social par Yuri Tironi (vice-doyen pédagogie) et André Antoniadis (vice-doyen cursus). Robert Frund poursuit son mandat de doyen jusqu'en juillet 2021, avec reprise de cette responsabilité par Alexandre Lambelet.

¹ Étant donné que le présent rapport porte sur l'année 2019, nous emploierons encore le terme « EESP » dans le texte.

Rapport d'activités

Sylvie Meyer, doyenne de filière ergothérapie, a été remplacée par deux co-doyennes, Sylvie Ray-Kaeser et Martine Bertrand Leiser. Valérie Hugentobler et Marc-Antoine Berthod ont quant à eux succédé à Jean-Pierre Tabin, doyen du LaReSS.

La Commission de planification et de relève, présidée par Angélique Fellay, directrice adjointe a durant l'année 2019 mené 30 procédures d'évaluations, soit 23 concernant un renouvellement contractuel et 7 une fin de période probatoire. Toutes les procédures ont abouti favorablement. La pratique a montré la cohérence de la procédure retenue, avec toutefois la nécessité d'envisager quelques menues adaptations de la directive concernée. L'élaboration d'une documentation a également permis de faciliter les démarches des personnes dont les activités sont évaluées, de même que le travail des groupes d'évaluation

- **Dans le domaine des ressources humaines**

Le nouveau règlement du personnel a été finalisé et mis en consultation auprès des collaboratrices et collaborateurs le 20 décembre 2019. Il devra encore être validé par le Conseil de fondation EESP. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juillet 2020.

En parallèle, certaines directives qui en découlent ont déjà pu être élaborées comme la « Charte d'utilisation de l'informatique » et la « Directive pour la tenue du dossier personnel de chaque collaboratrice et chaque collaborateur » dont la mise en œuvre sera finalisée en 2020.

La démarche participative initiée en 2018 et les négociations menées avec l'AP ont débouché sur la refonte du système de rémunération du Personnel administratif et technique adoptée par le Conseil de fondation en date du 3 juin 2019. Tous les contrats ont été adaptés en juin et soumis aux collaboratrices et les collaborateurs ; la bascule dans le nouveau système s'est faite le 1^{er} octobre 2019 et une commission paritaire d'évaluation des fonctions est en cours de constitution. À la suite de l'adoption d'un nouveau catalogue interne des fonctions, chaque membre du personnel bénéficiera d'un cahier des charges.

- **Dans le domaine logistique**

Résolue à réaliser de significatifs efforts en matière de durabilité, l'EESP a initié en octobre 2019 un processus d'optimisation énergétique du site. La rénovation d'un bâtiment qui s'est terminée au cours de cette année a également permis de diminuer sa consommation énergétique. L'utilisation de produits de nettoyage bio s'avère convaincante et diverses actions sont progressivement menées (café bio proposé à la cafétéria, renonciation à la vaisselle jetable, soutien à l'association étudiante Reespire notamment).

2 DEUXIEME PARTIE : INDICATEURS COMMENTÉS

2.1 Introduction

Conformément au cadre légal cantonal, les catégories d'informations et indicateurs d'activité sont renseignés sous forme de données chiffrées avec quelques éléments exemplatifs ou explicatifs.

2.2 Indicateurs

- **Les filières régulées**

La filière Travail social est soumise à régulation avec une répartition des candidat·e·s retenu·e·s entre les quatre sites de formation, soit Genève, Fribourg, Sierre et Lausanne. La filière Ergothérapie, localisée sur un seul site, est également soumise à régulation.

La décision du Comité gouvernemental en matière de régulation pour la filière Travail social, vise en priorité deux objectifs. D'une part, il s'agit de prendre en considération le nombre de places de stages à disposition et d'autre part, il s'agit de porter une attention particulière aux titulaires de maturités spécifiques.

En octobre, le Comité gouvernemental a ainsi autorisé le Domaine Travail social à réserver 73% des places disponibles en 1ère année de formation de la filière Bachelor of Arts HES-SO en Travail social aux candidat·e·s issu·e·s des voies spécifiques (maturités spécialisées ou professionnelles) les mieux classé·e·s aux épreuves de régulation. De ce fait, sous réserve d'un nombre suffisant de candidat·e·s issu·e·s des voies spécifiques, le Domaine Travail social fixe à un taux maximal de 27% le nombre des candidat·e·s issu·e·s des voies non spécifiques.

Il est observé que le nombre de candidat·e·s est relativement constant depuis 2015 avec un nombre de personnes inscrites à l'épreuve de régulation oscillant entre 840 et 980 personnes, plus précisément 898 pour l'année 2019 pour l'ensemble du domaine TS, avec 670 admissions possibles.

Après une collaboration satisfaisante avec la société « Sélection & Conseils » (S&C) pendant une décennie, des questionnements ont émergé dans le domaine de la santé, en particulier en lien avec la qualité et la pertinence de la batterie de tests. Le Domaine Santé a mandaté une expertise externe en 2017, expertise qui a débouché notamment sur des propositions de simplifications, d'amélioration des batteries de tests et de changement des modalités de restitution des résultats aux candidat·e·s.

Suite à ce rapport, et à des questionnements qui ont également émergé au sein du Domaine Travail social, des négociations conjointes ont eu lieu courant 2019 avec S&C pour définir les modalités de la poursuite de la collaboration. Début octobre 2019, S&C a pris la décision de mettre fin à la collaboration. Dès lors, une Taskforce a été mise en place sous l'égide de la HES-SO pour retenir un nouveau prestataire et préciser les modalités de passation des épreuves de régulation dans un contexte d'urgence en 2020 déjà. Le dossier est sensible ; que ce soit pour la filière ergothérapie ou travail social, des candidat·e·s sollicitent régulièrement des informations quant aux épreuves et les procédures de réclamations doivent impérativement être précises et en conformité avec le contexte légal vaudois.

A. Enseignement

1. Admissions			
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>		<i>2019</i>
1.1 Nombre de candidatures reçues en BA	1.1.1 Par filière	Filière Travail social	284
		Filière Ergothérapie	249
	1.1.2.A Par voie d'accès pour le Travail social	Maturité gymnasiale	60
		Maturité spécialisée	68
		Maturité professionnelle	101
		Titre étranger	19
		Autres ¹	36
	1.1.2.B Par voie d'accès pour l'Ergothérapie	Maturité gymnasiale	95
		Maturité spécialisée	89
		Maturité professionnelle	45
		Titre étranger	11
		Autre ¹	9
	1.1.3.A Par genre pour le Travail social	Femmes	216
		Hommes	68
1.1.3.B Par genre pour l'Ergothérapie	Femmes	215	
	Hommes	34	
1.1.4 Total candidatures reçues en BA	Total	533	
1.2 Nombre d'étudiant·e·s admis·e·s en BA	1.2.1 Par filière	Filière Travail social	205
		Filière Ergothérapie	54
	1.2.2.A Par voie d'accès pour le Travail social	Maturité gymnasiale	46
		Maturité spécialisée	47
		Maturité professionnelle	78
		Titre étranger	10
		Autres ¹	24
	1.2.2.B Par voie d'accès pour l'Ergothérapie	Maturité gymnasiale	26
		Maturité spécialisée	18
		Maturité professionnelle	6
		Titre étranger	2
		Autres ¹	2
	1.2.3.A Par genre pour le Travail social	Femmes	162
		Hommes	43
1.2.3.B Par genre pour l'Ergothérapie	Femmes	48	
	Hommes	6	
1.2.4 Total candidatures admises en BA	Total	259	

¹ Comprend les admissions sur dossier, les diplômes d'écoles supérieures, etc.

Rapport d'activités

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>2019</i>
1.3 Nombre de candidatures reçues en MA		<p>À l'instar de la plupart des hautes écoles du réseau HES-SO, l'EESP n'organise pas de filière Master. Le Master en Travail social et le Master en Sciences de la santé avec orientation sont organisés par la HES-SO.</p> <p>On peut noter les contributions et les interventions de plusieurs membres du PER (24 personnes) avec une diminution pour le travail social à mettre en lien avec l'arrêt d'un atelier porté par la professeure Dominique Malatesta, tandis qu'un module porté auparavant par le professeur Claude Bovay parti en retraite a été repris par la professeure B. Waldis (HES-SO Valais-Wallis).</p> <p>La mise à disposition de ressources se traduit par deux maîtres d'enseignement, trois professeur·e·s associé·e·s et trois professeur·e·s ordinaires pour le Master en Sciences de la santé et par trois assistant·e·s HES, une collaboratrice scientifique HES, un maître d'enseignement, quatre professeur·e·s associé·e·s et sept professeur·e·s ordinaires pour le Master en Travail social.</p> <p>Les membres du PER qui participent à des activités de Master sont toutes et tous au bénéfice d'un contrat de travail avec notre haute école en qualité d'employeur et nous considérons que cet engagement contribue au rayonnement de la haute école.</p>
1.4 Nombre d'étudiant·e·s admis en MA		

2. Cours préparatoires

Depuis 2011, l'EESP collabore avec la Haute Ecole de Santé Vaud et la Haute Ecole de Santé La Source pour l'organisation de l'Année propédeutique Santé (APS), pour les étudiant·e·s domicilié·e·s dans le Canton de Vaud. En 2019, quatre maîtres d'enseignement et six assistantes HES y ont participé pour un total de 856 heures comprenant, des cours, des examens et des tâches de coordination.

Pour la première fois en 2019, des cours en lien avec la profession d'ergothérapie et s'inscrivant dans les Modules complémentaires santé (MCS) ont été donnés à la Haute école de santé de Genève (HEdS Genève). Par cette participation à l'année préparatoire organisée pour les étudiant·e·s domicilié·e·s dans le Canton de Genève, la filière Ergothérapie souhaite renforcer l'attrait pour la profession, ceci au vu des faibles demandes d'admission proportionnellement à la population estudiantine.

Les personnes qui sont engagées dans les modules complémentaires ou la maturité spécialisée Santé peuvent se présenter aux épreuves de régulation de la filière Ergothérapie organisées au printemps. Si leurs résultats les classent dans les quotas autorisés et sous réserve de la réussite des modules complémentaires ou de l'obtention de leur maturité spécialisée, elles pourront entamer la formation en septembre.

Rapport d'activités

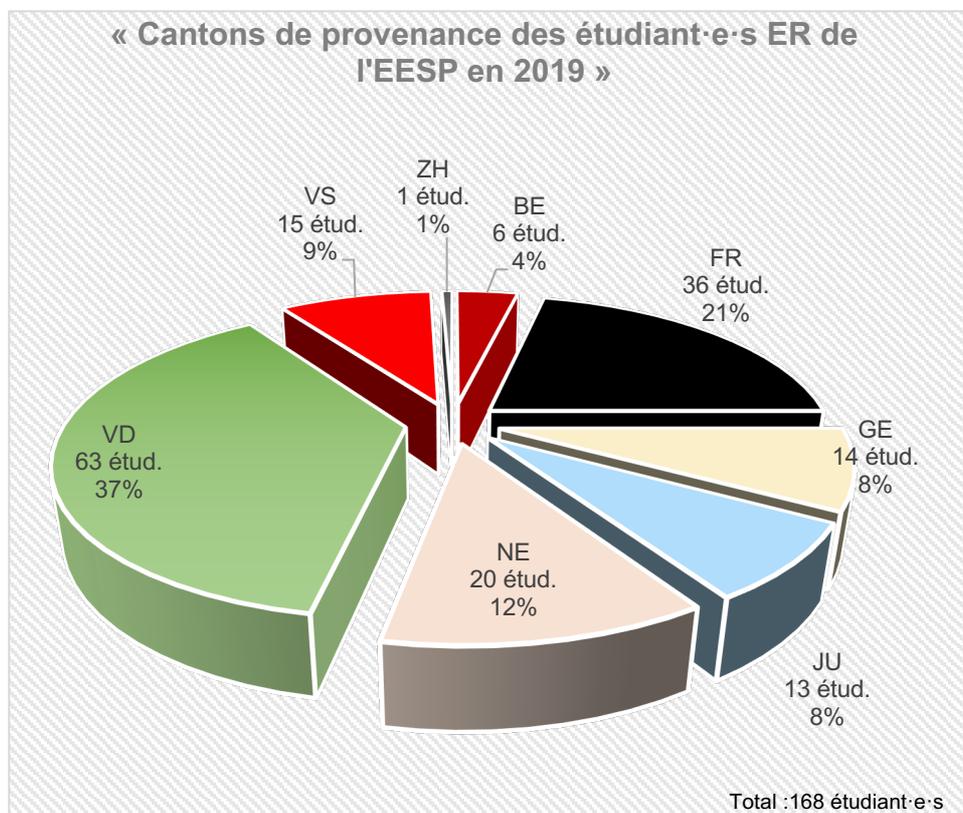
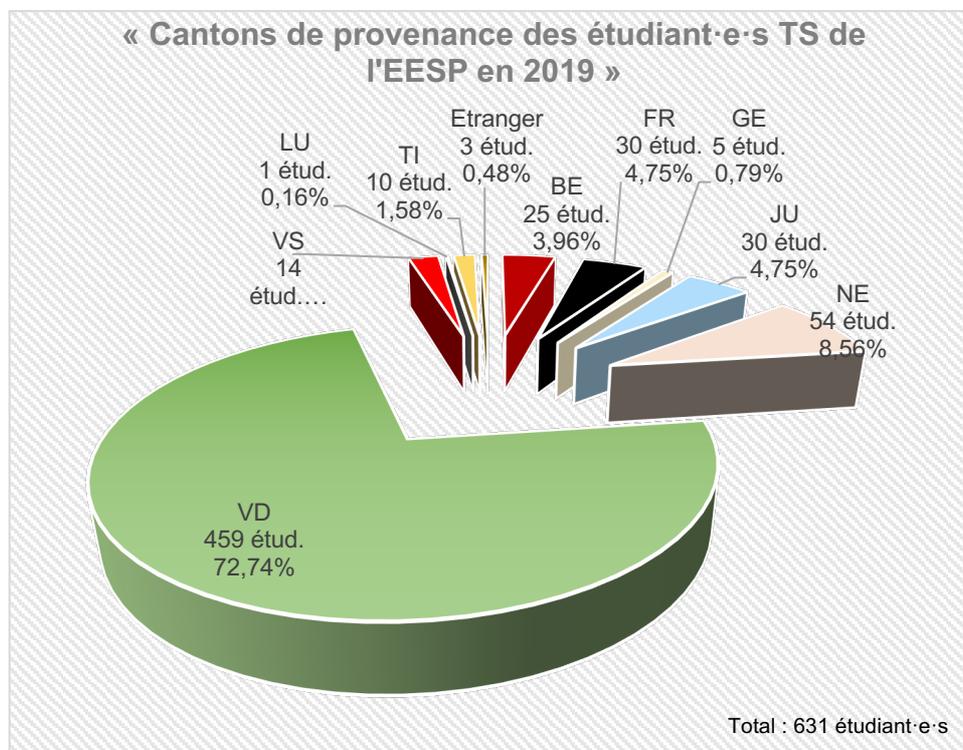
3. Formation(s) Bachelor			
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>		<i>2019</i>
3.1 Nombre d'étudiant·e·s total	3.1.1 Par filière	Filière Travail social	631
		Filière Ergothérapie	168
	3.1.2.A Par genre pour le Travail social	Femmes	464
		Hommes	167
	3.1.2.B Par genre pour l'Ergothérapie	Femmes	148
		Hommes	20
	3.1.3.A Par type d'enseignement pour le Travail social	Plein temps	493
		Temps partiel	49
		En emploi	89
	3.1.3.B Par type d'enseignement* pour l'Ergothérapie	Plein temps	168
	3.1.4 Nombre d'étudiant·e·s total	Total	799
3.2 Nombre d'étudiant·e·s en 1 ^{ère} année ¹	3.2.1 Par filière	Filière Travail social	214
		Filière Ergothérapie	56
	3.2.2.A Par genre pour le Travail social	Femmes	168
		Hommes	46
	3.2.2.B Par genre pour l'Ergothérapie	Femmes	50
		Hommes	6
	3.2.3.A Par type d'enseignement pour le Travail social	Plein temps	183
		Temps partiel	12
		En emploi	19
	3.2.3.B Par type d'enseignement* pour l'Ergothérapie	Plein temps	56
	3.2.4 Nombre d'étudiant·e·s en 1 ^{ère} année total	Total	270
3.3 Nombre de diplômé·e·s	3.3.1 Par filière	Filière Travail social	172
		Filière Ergothérapie	59
	3.3.2.A Par genre pour le Travail social	Femmes	136
		Hommes	36
	3.3.2.B Par genre pour l'Ergothérapie	Femmes	50
		Hommes	9
	3.3.3.A Par type d'enseignement pour le Travail social	Plein temps	143
		Temps partiel	3
En emploi		26	
3.3.3.B Par type d'enseignement ² pour l'Ergothérapie	Plein temps	59	

¹ Nouveaux étudiant·e·s et répétant·e·s.

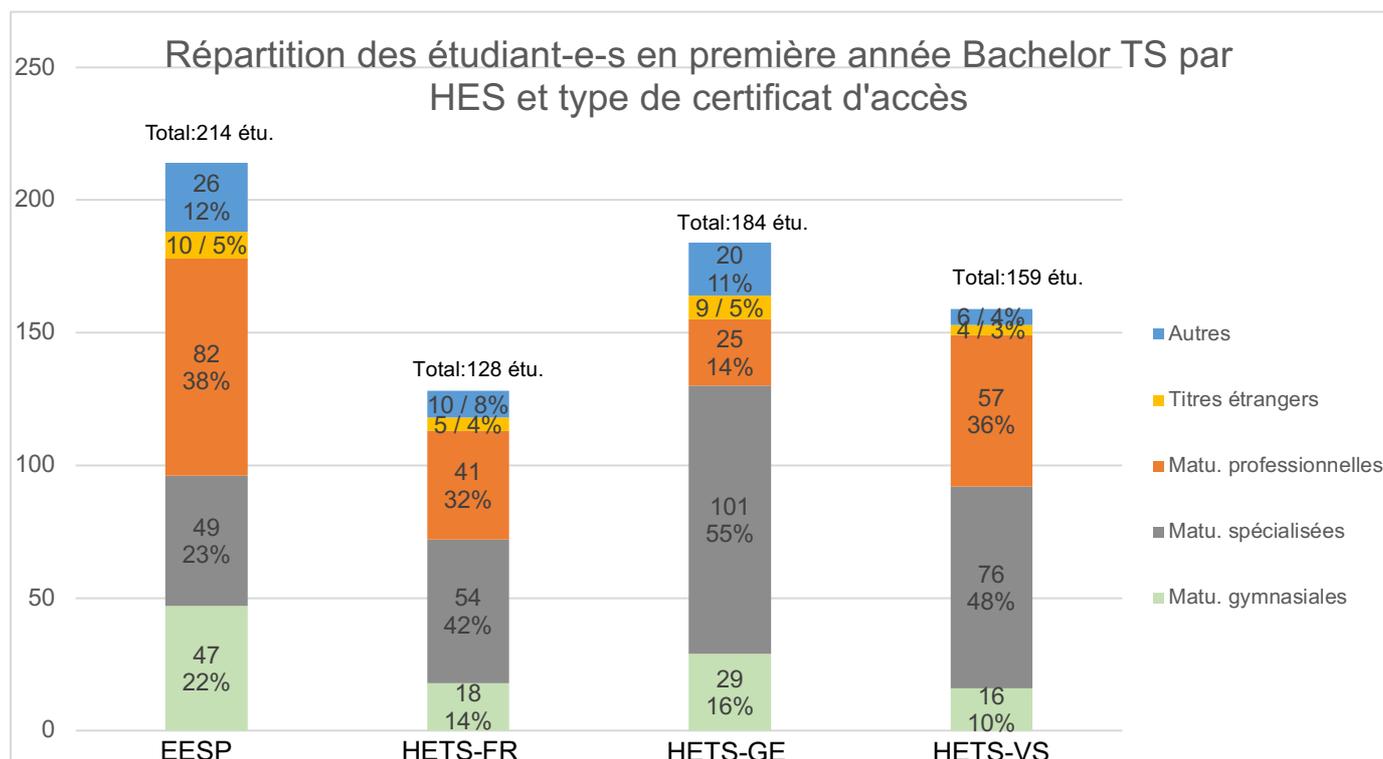
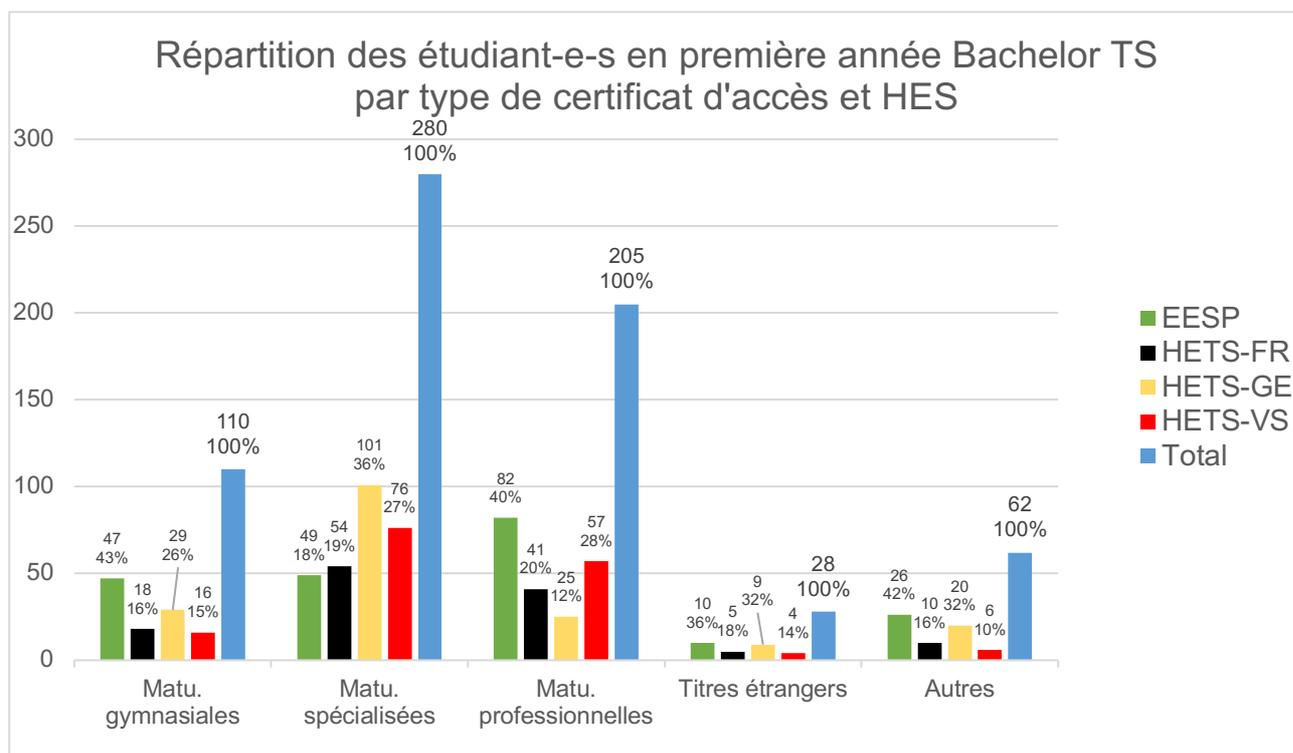
² La filière Ergothérapie n'organise pas de cursus à temps partiel ou en emploi.

	3.2.4 Nombre d'étudiant·e·s diplômé·e·s total	Total	231
--	---	-------	------------

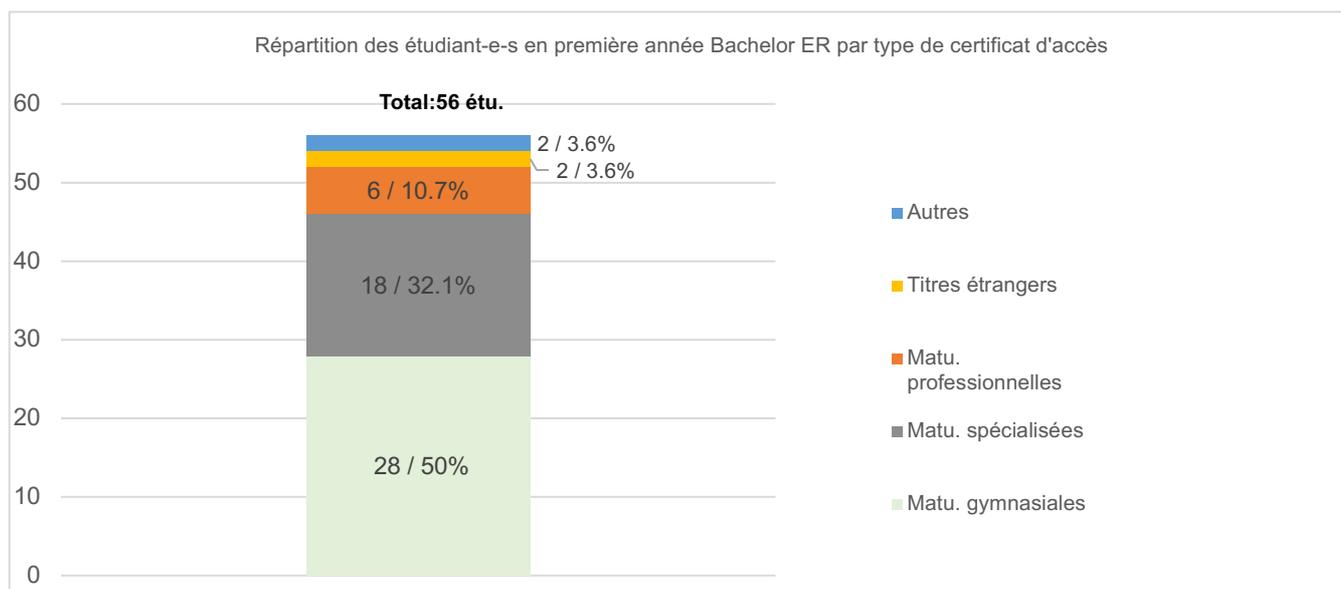
Les tableaux ci-dessous ont été établis à partir des chiffres tirés de la statistiques étudiant·e·s 2019-2020 de la HES-SO :



Rapport d'activités



Rapport d'activités



Pour la filière Travail social, l'année 2019 aura vu la finalisation du nouveau Plan d'Etudes Cadre (PEC 20), dont l'entrée en vigueur est prévue à l'automne 2020. La poursuite de cette réalisation centrale pour la filière a ainsi connu de nouvelles étapes décisives :

- Décision d'une entrée en vigueur du PEC 20 pour les nouveaux et nouvelles étudiant-e-s qui débiteront leur formation à la rentrée académique 2020, avec, sous réserve de parcours particuliers, pour les étudiant-e-s qui ont commencé leur formation avec le PEC 06, la fin de leur cursus sous ce régime.
- Décision de remplacer les « Orientations » par des « Options » ; les trois métiers historiques du travail social (service social, éducation sociale, animation socioculturelle) continueront néanmoins de constituer la substance de cette partie « spécialisation » du programme (2^{ème} année).

Il est utile de préciser qu'en fonction de la nomenclature de la HES-SO, la spécialisation des étudiant-e-s peut prendre la forme d'orientation ou d'option en fonction du nombre de crédits ECTS. L'orientation se caractérise par un volume de crédits ECTS compris entre 50 et 72 et se traduit par une mention sur le diplôme. L'option se distingue par un volume de crédits ECTS compris entre 30 et 49 et figure sur le supplément au diplôme.

À la suite de nombreuses consultations, les arguments en faveur de cette adaptation concernent l'évolution historique des formations et des champs professionnels, avec une volonté des quatre hautes écoles de travail social formant le domaine TS de la HES-SO, de renforcer le profil professionnel et l'identité du travail social. Un diplôme unique en travail social, affirme l'opportunité du développement de l'interdisciplinarité et s'inscrit dans l'harmonisation du titre académique délivré par la plupart des universités sur un plan international. Une formation généraliste et des spécialisations ciblées choisies par les étudiant-e-s formé-e-s dans les Hautes écoles spécialisées est garante d'une reconnaissance de la profession et d'une possibilité de mobilités des diplômé-e-s par la suite dans le cadre de leur parcours professionnel.

Ce changement de plan d'études nécessite de repenser l'architecture de la formation et les contenus des différents modules et cours. A la suite d'un appel à candidatures la Direction a nommé, suite aux préavis de la Commission de filière les propositions transmises par le Décanat en décembre 2019, les responsables et co-responsables des modules de la 1^{ère} partie du PEC 20. On peut se réjouir de l'émulation découlant de la mise en œuvre du PEC 20 tout en étant attentif à la surcharge de travail du personnel d'enseignement et de recherche et aux nouveaux équilibres à co-construire dans le cadre de la culture institutionnelle participative propre à l'EESP.

L'importante charge de travail du Décanat et de la Filière et l'évolution de ses missions a confirmé la nécessité de ressources adaptées à la situation. Fort de l'expérience positive menée au LaReSS, il a été décidé d'engager un profil d'adjoint-e scientifique. La fin d'année 2019 aura ainsi vu le recrutement, d'une part, d'une adjointe scientifique pour le Décanat, qui se consacrera dans un premier temps en

particulier à l'accompagnement de la mise en œuvre du PEC 20, et, d'autre part, d'une adjointe scientifique pour la formation pratique, dont la mission générale est de contribuer au soutien et au développement de cette partie essentielle des formations HES. Il s'agit de renforcer la transversalité du système de formation, les liens multiples avec les partenaires pédagogiques, de la recherche ou des terrains, dans une cohérence d'ensemble ouverte, lisible et dynamique. Les adjointes scientifiques entreront en fonction respectivement le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} mars 2020.

La filière Travail social poursuit une prometteuse dynamique de développement renforçant à la fois sa dimension académique et sa dimension professionnelle. En matière de relève, il est apprécié que quatre des assistant-e-s de filière HES réalisent en 2019 un Master en travail social, tandis que cinq sont en cours de doctorat. Conformément au mandat HES, nous contribuons à favoriser des activités de Ra&D par le personnel d'enseignement et de recherche (PER) de la filière, ainsi que l'intégration de ces activités de Ra&D dans le programme d'enseignement. En parallèle, le dispositif de formation pratique est en évolution ; renforcé par une adjointe scientifique (cf. supra), il se développe dans une perspective d'amélioration des partenariats avec les terrains, directions d'institutions et praticiens formateurs et praticiennes formatrices. Un important travail d'articulation plus forte et plus cohérente des périodes de formation pratique avec les périodes de formation en école, ainsi qu'avec les activités de Ra&D, se poursuit également. Le Collège des responsables académiques a également abordé la question sensible de la nécessité pour tous et toutes les membres du Personnel d'enseignement et de recherche (PER) de réaliser des suivis de formation pratique. La décision prise par la Direction nécessite encore une précision des modalités de sa mise en œuvre.

• Pour la filière Ergothérapie

Le nombre de diplômé·e·s est à la hausse en 2019 (59) par rapport à 2018 (38) et plutôt stable par rapport à 2017 (64). La baisse du nombre de diplômé·e·s en 2018 relevait d'une situation conjoncturelle. Les étudiant·e·s entré·e·s en formation en 2015 avaient suivi leur cursus de formation avec un grand nombre de reports pour l'obtention du diplôme, soit 14 étudiant·e·s qui n'étaient pas encore diplômé·e·s en 2018. En 2019, ce report concerne 4 étudiant·e·s.

Ces écarts conjoncturels ne reflètent pas une hausse des abandons ou des échecs dans le cadre de la formation. Seuls un ou deux échecs définitifs sont constatés chaque année, et ce, principalement dans les modules de première année ; les abandons sont quant à eux rares et sont notamment liés au fait que certain·e·s étudiant·e·s repassent l'examen de régulation pour s'orienter vers d'autres filières de la santé, par exemple celles de l'Ostéopathie ou de la Physiothérapie. En 2019, on ne dénombre pas d'échec ayant conduit à l'arrêt des études, ni d'abandon.

Au niveau politique, l'année a été marquée sur le plan fédéral par la publication de deux ordonnances, soit :

- l'ordonnance du Conseil fédéral relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan) du 13 décembre 2019,
- l'ordonnance, édictée également en décembre 2019, par le Département fédéral de l'intérieur qui fixe les normes destinées à concrétiser les compétences requises par la LPSan et la nécessité d'accréditation des filières. La filière d'étude en ergothérapie passera, à l'instar des filières du domaine santé de la HES-SO, par un processus d'accréditation à l'horizon 2027 et sera également évaluée selon les critères HES-SO établis par le dicastère qualité en 2018.

Le cadre légal vise une harmonisation des exigences de formation des filières HES du domaine santé afin de garantir la qualité des soins. Il doit favoriser un ajustement et une convergence des plans d'études-cadres (PEC) des différentes institutions de formation en ergothérapie de Suisse (Scuola universitaria professionale de Svizzera italiana SUPSI et Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW).

La LPSan, le processus d'accréditation et l'évolution des contextes et des besoins de santé nécessitent une révision des plans d'études cadre des filières santé de la HES-SO dont celui de l'ergothérapie qui date de 2012 (PEC 2012). Les travaux vont débuter en janvier 2020 avec un objectif de validation par le domaine en août 2021 et l'introduction d'un nouveau programme en septembre 2022. Ce PEC22 fera l'objet de l'accréditation prévue en 2027.

Rapport d'activités

Le pilotage du PEC22 est assuré par le domaine santé de la HES-SO. L'enjeu majeur de ce nouveau PEC consiste à répondre à la fois :

- à l'évolution des besoins sociétaux et du marché du travail, en tenant compte notamment de l'avis des parties prenantes (ergothérapeutes employé·e·s et employeur·e·s, praticien·ne·s formateurs et formatrices, étudiant·e·s...),
- au profil de compétences de la LPSan,
- aux thématiques transversales aux filières HES-SO de la santé, telles que la digitalisation, la durabilité et l'éducation interprofessionnelle tout en préservant et en prenant en considération la spécificité de la filière ergothérapie,
- aux critères d'évaluation de la HES-SO.

4. Formation(s) Master

- À l'instar des autres formations de type master, le Master of Arts HES-SO en Travail Social est géré par le Rectorat. Il est organisé en partenariat avec la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) et la Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP) de l'Université de Lausanne (UNIL). On observe une croissance réjouissante des inscriptions pour ce cursus de formation et les diplômé·e·s de l'EESP constituent régulièrement une cohorte significative dans le cadre des volées inscrites.
- Le Master en Sciences de la santé conjoint à la HES-SO et à l'UNIL et comportant une orientation Ergothérapie a démarré avec une troisième volée comprenant quatre ergothérapeutes. Dont une personne à temps partiel. Afin d'atteindre l'objectif de 10 étudiant·e·s dans l'orientation, il demeure important de continuer à promouvoir cette filière qui semble être appréciée au regard des évaluations positives émises par les étudiant·e·s. Cette promotion se fait via plusieurs voies. Dès la rentrée en Bachelor, des informations sont données pour inciter les nouvelles et nouveaux étudiant·e·s à se projeter d'emblée dans une formation Bachelor suivie du Master. De même, une séance de présentation par le responsable de l'orientation ergothérapie du Master est organisée chaque année à l'attention des étudiant·e·s en dernière année du Bachelor ; elle est également ouverte aux professionnel·le·s. À l'international, une communication régulière est faite à l'intention des écoles d'ergothérapie en France et en Belgique afin que leurs étudiant·e·s connaissent cette possibilité. Cette formation est présentée sur les sites internet de l'école et de la HES-SO. Au niveau des professionnel·le·s (ergothérapeutes en exercice), plusieurs informations sont diffusées via les listes de distribution en ligne et les professeur·e·s de l'école abordent régulièrement le sujet du Master avec leurs divers contacts professionnels.



5. Formations postgrades et continues

Catégorie	Sous-catégorie	2019	
5.1 Nombre d'étudiant-e-s	5.1.1 Par CAS	CAS en case management (1 volée) <i>Du 19.09.19 au 24.09.20</i>	22
		CAS en conception et direction de programmes d'insertion ¹	0
		CAS en curatelles d'adultes ²	22
		CAS en développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité ³ (1 volée) <i>Du 12.03.19 au 15.12.20</i>	17
		CAS en gestion d'équipe et conduite de projets (3 volées) <i>Du 19.04.18 au 03.05.19 : 24 part.</i> <i>Du 31.01.19 au 24.04.20 : 25 part.</i> <i>Du 04.04.19 au 19.06.20 : 26 part.</i>	75
		CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles (1 volée) <i>Du 05.03.18 au 26.03.19</i>	17
		CAS de médiatrice et médiateur culturel (1 volée) <i>Du 19.11.18 au 12.11.19</i>	24
		CAS de praticienne et praticien formateur / VD (2 volées) <i>Du 05.09.18 au 10.09.19 : 111 part.</i> <i>Du 04.09.19 au 08.09.20 : 100 part.</i>	211

¹ Le CAS est en refonte et n'a donc pas accueilli d'étudiant-e en 2019.

² Les participant-e-s doivent suivre les trois modules et produire un travail de certification pour être certifié-e-s. A noter que le module 1 peut-être suivi sans être inscrit au CAS. 60 personnes (32 du 11.02.19 au 01.04.19 et 28 du 10.09.19 au 29.10.19) l'ont suivi en 2019 dont seulement 8 pour le CAS complet.

³ Ce CAS a été lancé en 2019.

Rapport d'activités

Catégorie	Sous-catégorie	2019
	CAS en santé mentale et psychiatrie sociale (1 volée) Du 28.03.19 au 26.03.21	24
	CAS de thérapeute en intégration neuro-sensorielle ¹	0
	CAS interprofessionnel en addictions (Autres sites administratifs ²) (2 volées) Du 25.10.18 au 30.11.19 : 21 part. Du 03.10.19 au 30.09.20 : 16 part.	37
	CAS en migrations et sociétés plurielles (Autres sites administratifs) ³	0
	CAS en accompagnement de situations complexes dans le domaine de la déficience intellectuelle (1 volée) Du 11.03.19 au 07.04.20	25
	5.1.2 Par DAS	
	DAS en Art Thérapie (1 volée) Du 09.01.18 au 31.12.20	23
	DAS en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale (2 volées) Du 21.09.17 au 27.09.19 : 25 part. Du 10.10.19 au 17.09.21 : 23 part.	48
	DAS en thérapie avec le cheval (1 volée) Du 01.03.18 au 19.03.21	22
	DAS en médiation culturelle et projets culturels (1 volée) Du 19.11.18 au 30.11.20	12
	DAS en addictions (autres sites administratifs (co-gestion)) ⁴	0
	5.1.4.A Par formation non certifiante. (formations courtes*)	
	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	
	Posture et technicité professionnelle	290
	Enfance et adolescence	251
	Modèles et méthodes de référence	214
	Santé mentale	81
	Cadres et responsables	106
	Enjeux de société et intervention sociale	120
	5.1.4.B Par formation non certifiante. (autres offres de formations**)	
	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	
	Reconnaissance en Suisse des diplômes étrangers (4 volées) Du 04.02.19 au 05.03.19 : 24 part. Du 29.04.19 au 28.05.19 : 19 part. Du 26.08.19 au 24.09.19 : 25 part. Du 28.10.19 au 26.11.19 : 23 part.	91
	Formation de base des familles d'accueil du canton de Vaud Du 24.11.18 au 05.10.19 : 20 part. Du 21.09.19 au 13.06.20 : 16 part.	36
	Formation continue des familles d'accueil du canton de Vaud (2 formations de 1 jour) Le 04.06.19 : 23 part. Le 07.12.19 : 29 part.	52

* ** *** Voir fin du tableau en page 17.

¹ Le CAS est en refonte et n'a donc pas accueilli d'étudiant·e en 2019.

² Le CAS est co-organisé par l'EESP, l'Institut et Haute école de la santé, La Source et la Fédération romande des organismes de formation dans le domaine des dépendances (FORDD)

³ Le CAS est administrativement géré par la Formation Continue UNIL-EPFL, en collaboration avec l'EESP, la HETS Genève et l'Institut et Haute école de la santé La Source. Le CAS est en refonte et n'a donc pas accueilli d'étudiant·e en 2019.

⁴ Une volée s'est terminée le 1er décembre 2016, pas de nouvelle volée en 2019.

Le DAS est co-organisé par l'EESP, l'Institut et Haute école de la santé, La Source et la Fédération romande des organismes de formation dans le domaine des dépendances (FORDD).

Rapport d'activités

Catégorie	Sous-catégorie		2019	
		Formation continue pour les coordinatrices de l'accueil familial de jour (2 formations) <i>Du 04.04.19 au 07.11.19 : 9 part. Du 06.05.19 au 27.05.19 : 18 part.</i>	27	
	5.1.5 Par formation avec certificat EESP*** <i>(Les certificats sont reconnus par les milieux professionnels)</i>	Formation en gestion d'équipe (3 volées) <i>Du 25.01.18 au 12.04.19 : 25 part. Du 20.09.18 au 13.12.19 : 24 part. Du 12.09.19 au 04.12.20 : 23 part.</i>	72	
		Formation à la coordination de l'accueil familial de jour <i>(1 volée) Du 29.01.19 au 22.09.20</i>	15	
		Formation de formateur et formatrice en langue des signes (1 volée) <i>Du 25.05.18 au 06.06.20</i>	10	
		Formation de codeur et codeuse interprète en Langage Parlé Complété ¹		
	5.1.6.A Par titre d'accès par formation (CAS)	CAS en case management	Diplôme d'une HE	13
			Admission sur dossier	9
		CAS en conception et direction de programmes d'insertion	Diplôme d'une HE	0
			Admission sur dossier	0
		CAS en développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité	Diplôme d'une HE	15
			Admission sur dossier	2
		CAS en curatelles d'adultes	Diplôme d'une HE	15
			Admission sur dossier	7
		CAS en gestion d'équipe et conduite de projets	Diplôme d'une HE	59
			Admission sur dossier	16
		CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles	Diplôme d'une HE	10
			Admission sur dossier	7
		CAS de médiatrice et médiateur culturel	Diplôme d'une HE	17
			Admission sur dossier	7
		CAS de praticienne et praticien formateur / VD ²	Diplôme d'une HE	211
			Admission sur dossier	0
	CAS en santé mentale et psychiatrie sociale	Diplôme d'une HE	18	
		Admission sur dossier	6	
		Diplôme d'une HE	0	

¹ Une volée s'est terminée en 2018, une nouvelle devrait débuter en 2021, pas de participant·e en 2019.

² Cette formation n'admet que des professionnel·le·s diplôm·é·e·s du tertiaire A, donc aucune admission sur dossier.

Rapport d'activités

Catégorie	Sous-catégorie		2019		
		CAS de thérapeute en intégration neuro-sensorielle ¹	Admission sur dossier	0	
		CAS interprofessionnel en addictions (autres sites administratifs (co-gestion),	Diplôme d'une HE	24	
			Admission sur dossier	13	
		CAS en migrations et sociétés plurielles (autres sites administratifs (co-gestion) ²	Diplôme d'une HE	0	
			Admission sur dossier	0	
		CAS en accompagnement de situations complexes dans le domaine de la déficience intellectuelle	Diplôme d'une HE	20	
			Admission sur dossier	5	
		5.1.6.B Par titre d'accès par formation (DAS)	DAS en Art Thérapie ³	Diplôme d'une HE	20
				Admission sur dossier	6
			DAS en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale (2 volées)	Diplôme d'une HE	34
	Admission sur dossier			14	
	DAS en thérapie avec le cheval		Diplôme d'une HE	16	
			Admission sur dossier	6	
	DAS en médiation culturelle et projets culturels		Diplôme d'une HE	9	
			Admission sur dossier	3	
	DAS en addictions (autres sites administratifs (co-gestion)) ⁴	Diplôme d'une HE	0		
		Admission sur dossier	0		
	5.1.7 Nombre d'étudiant·e·s total par formation	Total CAS		474	
		Total DAS		105	
		Par formation non certifiante Formations courtes		1062	
		Par formation non certifiante Autres offres de formation		206	
		Par formation avec certificat EESP		97	
	5.2 Nombre de diplômé·e·s	5.2.1 Par CAS	CAS en case management	0	
CAS en gestion d'équipe et conduite de projets (3 volées) 21.01.2016 : 2 part. 01.09.2016 : 3 part. 21.09.2017 : 9 part.			14		
CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles (2 volées) 07.03.2016 : 1 part.			10		

¹ Le CAS est en refonte et n'a donc pas admis d'étudiant·e en 2019.

² Le CAS est en refonte et n'a donc pas admis d'étudiant·e en 2019.

³ Sur les 26 admissions, il a eu 2 arrêts en cours de formation et une suspension.

⁴ Le DAS est actuellement en refonte, la réouverture est prévue en automne 2021. Le dernier a eu lieu en 2017 et n'a pas réouvert en 2019.

Rapport d'activités

Catégorie	Sous-catégorie	2019
	15.02.2018 : 9 part.	
	CAS en curatelles d'adultes (1 volée) 12.09.2017 : 23 part.	23
	CAS de thérapeute en intégration neurosensorielle (1 volée) 01.09.2017 : 2 part.	2
	CAS en santé mentale et psychiatrie sociale (1 volée) 01.03.2017 : 21part.	21
	CAS de médiatrice et médiateur culturel (2 volées) 01.11.2016 : 1 part. 10.10.2014 : 1 part.	2
	CAS de praticienne et praticien formateur / VD (1 volée) 07.09.2018 : 96 part.	96
	CAS en conception et direction de programmes d'insertion	0
	CAS interprofessionnel en addictions (4 volées) 01.11.2015 : 1 personnes 01.11.2016 : 3 personnes 01.11.2017 : 18 personnes 25.10.2018 : 18 personne	40
	5.2.2 Par DAS	
	DAS en Art Thérapie (2 volées) 24.09.2013 : 1 part. 01.08.2015 : 6 part.	7
	DAS en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale (2 volées) 12.01.2009 : 1 personne 15.09.2015 : 1 personne	2
	DAS en thérapie avec le cheval	0
	5.2.3 Nombre de diplômé·e·s total par formation	
	Total CAS	208
	Total DAS	9
	Total (CAS+DAS)	217
	Total formation avec certificat EESP	42

À noter, que les dates de fin de programme indiquées dans les tableaux (5.1.1 & 5.2.1) informent sur la date de fin des cours. Les participant·e·s doivent ensuite produire un travail de certification dans un délai pouvant s'échelonner sur plusieurs mois. Dès lors, nous assistons à un décalage entre la date de fin des cours et la date de certification qui peut parfois se reporter d'une année civile sur une autre.

À noter également que les formations avec 0 participant·e inscrit·e sont des formations non proposées ou non ouvertes en 2019 ; elles le seront en 2020 ou 2021.

* Les « formations courtes » (classées dans notre catalogue selon les catégories mentionnées) sont des formations tout public sans requis préalable, dont la durée est comprise entre 1 et 4 jours.

** Les « autres offres de formations » sont des formations à l'attention d'un public spécifique et font l'objet d'une publicité ciblée.

*** Les « formations avec certificat EESP » s'adressent à des participant·e·s qui ne sont pas nécessairement au bénéfice d'un titre de niveau tertiaire mais qui ont l'expérience professionnelle et le besoin de suivre une formation certifiante.

Les offres de formation organisées par l'Unité de formation continue (UFC) sont appréciées et suscitent l'intérêt de nombreuses institutions et professionnel·le·s. La satisfaction manifestée, lors d'évaluation par les participant·e·s, est un élément positif et motivant. À ce titre, la situation de 2019 est très proche de celle de 2018. L'UFC veille à adapter ses offres en travaillant à l'élaboration de nouvelles propositions en étroite collaboration avec les terrains. Si certaines formations doivent se repenser afin de retrouver leur public cible comme le CAS en conception et direction de programmes d'insertion, certaines

Rapport d'activités

formations connaissent au contraire un succès impliquant l'ouverture de plusieurs volées pour répondre à la demande (CAS en gestion d'équipe avec 4 volées). L'expérience montre aussi que les nouvelles offres doivent trouver leurs publics et qu'il faut parfois plusieurs éditions avant que ce ne soit le cas comme le CAS en développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité ou le DAS en médiation culturelle et projets culturels, qui sont toutes les deux de nouvelles formations.

D'une manière générale, l'UFC a pour mission de contribuer à améliorer les compétences des professionnel·le·s et de participer à la promotion des bonnes pratiques. Ses activités s'inscrivent dans une posture éthique visant à ce que la formation continue puisse servir et promouvoir la bienveillance des personnes concernées par l'action sociale et sanitaire mise en œuvre dans les institutions. Il s'agit également de prendre en considération l'effet positif de la formation continue pour le personnel en vue de faire face à des situations exigeantes, dans des environnements de travail confrontés à des défis complexes.

L'accès aux formations postgrades est réservé aux personnes titulaires d'un titre du tertiaire A (sauf admission sur dossier). Cependant, les praticien·ne·s engagé·e·s professionnellement dans l'action sociale souhaitant se spécialiser ou se former à des fonctions particulières sont nombreux et nombreuses à ne pas être au bénéfice d'un titre du tertiaire A. L'UFC organise dès lors une offre de formations avec certificat EESP, reconnu par les milieux professionnels :

- Formation en gestion d'équipe et conduite de projets
- Formation à la coordination de l'accueil familial de jour
- Formation de formateur et formatrice en langue des signes
- Formation de codeur et codeuse interprète en Langage Parlé Complété

Une partie significative du travail n'est pas traduite en données chiffrées. Ainsi, le développement et le travail de contacts nécessaires avec les terrains pour anticiper et mettre en œuvre des offres qui répondent aux besoins des institutions ne sont pas pris en compte dans les tableaux proposés, notamment les projets en cours concernant les projets suivants :

- CAS d'Intervenant·e spécialisé·e dans le domaine de la justice pénale, partenariat HETS GE
- CAS « Phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs : prévenir et intervenir » en construction et en partenariat avec la HEP Vaud
- CAS dans le domaine de la protection de l'enfance
- CAS dans le domaine du travail socio-éducatif dans le champ scolaire

À souligner également que l'UFC intervient comme partenaire dans des cursus de formations postgrades qui sont administrativement portées par d'autres sites de la HES-SO, telles que le DAS et le MAS en direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires. Le CAS en migration plurielles (UNIL). CAS en art et techniques hypnotiques dans les domaines de la santé et du travail social. Le DAS en addictions et le CAS interprofessionnel en addictions (FORDD).

Le tableau ci-après récapitule les différents types de collaboration des formations post-grades proposées :

<i>Nom de la formation</i>	<i>Site administratif</i>	<i>Type de collaboration</i>	<i>Reporting des étudiant·e·s auprès de la HES-SO</i>	<i>Autres partenaires</i>
MAS en direction et stratégie d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires	HETS-GE	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à l'EESP	HETS-GE	HETS-FR / HETS-GE / HES-SO/Valais Wallis - Santé & Social et Economie & Services / HEdS-GE / HEIG-VD / HEG-FR / HEG-GE

Rapport d'activités

<i>Nom de la formation</i>	<i>Site administratif</i>	<i>Type de collaboration</i>	<i>Reporting des étudiant·e·s auprès de la HES-SO</i>	<i>Autres partenaires</i>
DAS en addictions	FORDD	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à l'EESP	EESP	HEdS-La Source
DAS en gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires	HETS-GE	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à l'EESP	HETS-GE	HETS-FR / HES-SO//Valais Wallis - Santé & Social et Economie & Services / HEdS-GE / HEIG-VD / HEG-FR / HEG-GE
DAS Promotion de la santé et prévention dans la communauté	HEdS-La Source	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à l'EESP	HEdS-La Source	HESAV / HEdS-GE / HES-SO// Valais Wallis (HEdS)
CAS en case management	EESP	Partenariat conventionné. L'ensemble des cours ont lieu à l'EESP	EESP	HES·SO//Valais / HESAV / HETS-FR
CAS en conception et direction de programmes d'insertion	EESP	Partenariat conventionné. L'ensemble des cours ont lieu à l'EESP	EESP	HETS-GE / HES-SO//Valais Wallis - Santé & Social et Economie & Services / HEG-GE / SUPSI
CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles	EESP	Partenariat conventionné. L'ensemble des cours ont lieu à l'EESP	EESP	FCMA
CAS de praticien formateur / Vaud	EESP	Partenariat conventionné. Les cours ont lieu sur l'ensemble des sites partenaires	EESP	HESAV / HEdS-La Source
CAS en art et techniques hypnotiques dans les domaines de la santé et du travail social	HES-SO/Valais	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à 'EESP	HES-SO/Valais	HES-SO//Valais Wallis - Santé & Social
CAS interprofessionnel en addictions	FORDD	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à l'EESP	EESP	HEdS-La Source
CAS en migrations et sociétés plurielles	UNIL	Partenariat conventionné avec des responsabilités de modules. Des cours ont lieu à l'EESP	EESP	HEdS-La Source

Rapport d'activités

Aux formations certifiantes, il est utile d'ajouter les formations de courte durée (entre un et quatre jours) proposées par l'EESP, avec, pour les participant·e·s, l'obtention d'une attestation de participation. Ces différentes propositions concernent notamment les thématiques suivantes : posture et technicité professionnelle, enfance et adolescence, modèles et méthodes de référence, santé mentale, cadres et responsables, enjeux de société et intervention sociale. Elles ont globalement trouvé leur public avec quelques 1'062 participant·e·s.

Les ressources d'enseignement et compétences de l'UFC sont également mises au service des institutions, grâce à des formations organisées sur mesure qui se déroulent intra-muros, et qui se déclinent soit sous la forme de formations thématiques particulières soit sous celle d'analyse de la pratique professionnelle ou encore de supervision.

La règle concernant l'autofinancement de la formation continue de peser lourdement sur l'UFC, avec des résultats qui tendent à s'améliorer. En effet, le contexte particulier du domaine socio-sanitaire et les moyens des diverses institutions évoluant dans ce milieu peuvent constituer un obstacle à assumer des coûts de formation continue plus élevés. Cette situation se répercute inévitablement sur les offres et rend leur financement particulièrement difficile.

La multiplication des offres de formations de niveau tertiaire et la mise en place, dans certains domaines spécifiques, d'examens professionnels supérieurs ou de brevets fédéraux sur les mêmes thématiques que celles dispensées dans certains des programmes postgrades sont un élément de concurrence pour le moins sensible. À titre d'exemple, pour la formation en Art-thérapie, nous avons effectué un travail important qui devrait permettre l'obtention d'une reconnaissance de nos modules de formation, ce qui signifierait pour l'EESP, une reconnaissance en qualité de prestataire de modules par ARTECURA, soit l'OrTra du domaine de l'Art-Thérapie. L'enjeu est déterminant car il permet de garantir à nos diplômé·e·s par la suite, la possibilité de se présenter à l'examen professionnel supérieur et de bénéficier d'une reconnaissance de prestations par les caisses-maladie complémentaires. Par ailleurs, en fonction du développement des EPS et des brevets fédéraux, cette thématique est de nature politique et stratégique ; il n'est pas impossible que d'autres formations soient concernées dans le futur.

B. Recherche appliquée et développement

6. Ra&D			
Catégorie	Sous-catégorie		2019
6.1 Nombre de projets Ra&D	6.1.1 Projets en cours au début de l'année civile (état au 01.01)	Fonds Confédération	13
		Fonds UE	0
		Financement HES·SO	12
		Financement HE	0
		Autres fonds	18
	6.1.2 dont interdomaines	Nombre de projets interdomaines	8
	6.1.3 Nouveaux projets débutés durant l'année civile (état au 31.12)	Fonds Confédération	4
		Fonds UE	0
		Financement HES·SO	4
		Financement HE	1
		Autres fonds	11
6.1.4 dont interdomaines	Total	8	
6.1.5 Projets totaux	Total Projets en cours au début de l'année	43	

Rapport d'activités

		Total Nouveaux Projets	20
		Total Projets	63
6.2 Nombre de nouvelles publications scientifiques	6.2.1 Académiques	Total	83
	6.2.2 Professionnelles	Total	48
	6.2.3 Publications totales	Total	131
6.3 6.3 Nombre colloques organisés	6.3.1 Locaux	Total	36
	6.3.2 Nationaux	Total	19
	6.3.3 Internationaux	Total	22
	6.3.4 Colloques totaux	Total	77
6.4 Nombre de transferts de connaissances effectués	6.4.1 Par type	Conférences large public	41
		Conférences scientifiques	133
		Exposition	1
Dans le tableau ci-dessus, seuls les projets portés par des membres du Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS) (en tant que requérant·e·s principaux·ales ou co-requérant·e·s) sont indiqués ; des membres du PER ont également participé à 11 autres projets, sans être requérant·e du projet.			

Durant l'année 2019, le PER a conduit 63 projets de recherche différents. Sur le plan comptable, ils sont imputés sur le pilier 6.

Pour les catégories 6.1.1 et 6.1.3, les types de fonds concernés sont variés. Parmi les 17 recherches (nouvelles et en cours) appartenant à la catégorie « Fonds Confédération » sur lesquelles des membres du LaReSS ont été actifs en 2019, la plupart d'entre elles sont soutenues par le FNS (8 en Division I, 7 dans le cadre du PRN LIVES et une R4D) ; une recherche est financée par Innosuisse.

En 2019, il n'y a eu aucun projet soutenu par l'Union européenne, par contre quatre chercheurs et chercheuses font toujours partie de 3 réseaux COST (European cooperation in science and technology), qui permettent des contacts avec d'autres chercheur·e·s au niveau européen. Par ailleurs, lors de la dernière séance de l'année 2019 réunissant les membres du LaReSS, il a été suggéré de développer des soutiens plus systématiques pour des dépôts de projets aux niveaux européen et international. Cette proposition va être reprise par le bureau du LaReSS, afin de proposer des mesures allant dans ce sens en concertation avec les outils et les moyens mis à disposition dans le cadre de la HES-SO. A noter toutefois que ces discussions vont probablement devoir être reportées en 2021, en raison de la crise actuelle du COVID-19, qui amène toute l'institution à revoir ses priorités.

Les 16 projets (nouveaux et en cours) bénéficiant de financements de la HES-SO concernent des recherches financées par les programmes prioritaires du domaine Santé (1) et du domaine Travail social (9). Deux projets s'ajoutent à ceux-ci et visent à répondre aux défis liés à la pénurie de personnel qualifié dans les professions de la santé en ayant recours aux proches-aidants. Ces deux projets sont financés via une collaboration entre les domaines Santé des Hautes Écoles spécialisées suisses. L'EESP participe également à un projet financé par le programme E&TA (Entrepreneuriat&Technologies Appropriées) ainsi que trois projets s'inscrivant dans le cadre du plan Egalité&Diversité, co-financé par la HES-SO et swissuniversities. L'un de ces projets consiste en une offre de mentorat¹ pour des jeunes femmes qui souhaitent développer une carrière académique, constituant ainsi un soutien important en matière de relève et en faveur de l'égalité. Quatre membres du corps intermédiaires de l'EESP y participent actuellement en tant que "mentées".

¹ Les éléments soulignés comportent des liens hypertextes.

Rapport d'activités

Sur la totalité des 63 projets qui étaient en cours début 2019 ou qui ont débuté durant l'année, près de la moitié (29) concernent des fonds autres que ceux de la Confédération ou de la HES-SO. Ces recherches concernent des organismes variés, démontrant non seulement la capacité à répondre aux besoins en matière de recherche du tissu socio-sanitaire, mais encore une reconnaissance par des fonds labellisés, tant au niveau suisse que sur le plan international, soit¹ :

- des associations de soutien à des personnes concernées :
 - Age Stiftung
 - ANEF – Association nationale d'entraide féminine, Puy-de-Dôme
 - Fondation Alfaset
 - Groupement romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP)
 - Ligue pulmonaire vaudoise
 - Pro Infirmis Vaud
 - UCBA (Union centrale suisse pour le bien des aveugles)
- des institutions publiques ou parapubliques :
 - Bureau Lausannois pour les Familles (BLF), Ville de Lausanne
 - Commune de Haute-Sorne*
 - Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud*
 - Haute école de santé Vaud (HESAV)
 - Hôpital fribourgeois (2 projets financés)
 - Promotion Santé Suisse*
 - Service de l'action sociale, République et Canton du Jura*
 - Réseau Santé Haut-Léman
 - Service de la culture du Canton du Valais*
 - Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) (2 projets financés)
 - Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud*
 - Société suisse d'utilité publique (SSUP) (2 projets financés)
 - Ville de Vevey
- des fondations labellisées (selon les critères de la HES-SO) :
 - Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM)
 - Fondations Gebert-Rüf (2 projets financés)
 - Fondation Internationale pour la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) (2 projets financés)
 - Fondation Leenaards
- un organisme étatique finançant de la recherche :
 - CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada).

Six projets mentionnés ci-dessus sont portés par les deux adjoint·e·s scientifiques engagé·e·s en octobre 2018 pour développer les recherches mandatées (projets marqués par un *) ; deux de ces projets impliquent l'engagement de chargé·e·s de recherche. Depuis le début de leurs activités, ils·elles ont examiné 38 appels offres dont un grand nombre émanait des offices fédéraux. En 2019, huit offres ont été déposées (trois auprès d'offices fédéraux, trois auprès de cantons, deux auprès de communes), dont trois ont finalement été acceptées (les deux autres recherches mandatées qu'ils dirigent ont été acceptées en 2018). Ils·elles ont également contribué à la préparation d'une offre pour une recherche mandatée obtenue par des collègues.

Le seul projet de recherche indiqué sous « financement HE » est en fait financé par un fonds restant sur une recherche terminée. Comme les années précédentes, le LaReSS ne finance pas ses projets sur les budgets propres de l'EESP, le mandat institutionnel consistant à orienter et accompagner les chercheur·e·s vers des fonds externes à la Haute école.

Dans la continuité des années précédentes, et en cohérence avec la politique de relève définie en 2018, sept projets de recherche sont portés par des membres du corps intermédiaire : parmi les projets

¹ Ces organismes financent chaque fois un projet, sous réserve d'une mention particulière signalée entre parenthèse.

Rapport d'activités

financés par le domaine Travail social, cela concerne quatre bourses de relève (trois pour des doctorantes et une pour une postdoctorante) et deux projets de recherche prioritaire ; un projet financé dans le cadre du plan d'actions Egalité&Diversité est également mené sous la responsabilité d'une chargée de recherche. Les dépôts de projets par des chargé·e·s de recherche sont encouragés avec, dans certains cas, le financement d'heures de préparation. Dans cette logique, en novembre 2019, deux chargées de recherche ont eu l'occasion de déposer des projets Ambizione, un instrument du FNS destiné aux jeunes chercheur·e·s qui n'ont pas encore de poste fixe dans une institution académique.

En 2019, les collaborateurs et collaboratrices de l'EESP ont réalisé 131 publications.

Parmi les 83 publications correspondant à la catégorie « Académiques », on relève :

- 42 articles parus dans des revues professionnelles,
- 41 articles parus dans des revues scientifiques (toutes peer reviewed et 16 en open access).

Parmi les 48 publications figurant dans la catégorie « Professionnelles » on relève :

- 38 chapitres de livres (dont 7 peer reviewed et 3 en open access),
- 3 ouvrages destinés à un public professionnel,
- 2 ouvrages scientifiques en open access,
- 1 acte de conférences,
- 4 publications d'autres types (rapport de recherche, compte rendu de colloque, présentation d'un numéro hors thème).

En 2019, les membres du PER ont (co)organisé 20 colloques qui ont eu lieu en dehors de l'EESP, majoritairement au niveau international. À titre d'exemple, citons la participation de deux professeur·e·s à l'organisation du colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), "Jugement professionnel et prise de décision chez les intervenants sociaux", à Coimbra, au Portugal.

Conférences publiques, débats, journées d'étude ou encore colloques et échanges internes, ce ne sont pas moins de 57 événements qui ont été organisés ou co-organisés en 2019 dans les locaux de l'EESP, majoritairement avec une dimension locale ou nationale (la provenance d'un·e ou plusieurs intervenant·e·s et/ou participant·e·s constituant le critère pour déterminer la dimension locale ou nationale), démontrant ainsi un ancrage fort auprès de partenaires proches.

Neuf événements comportant une dimension internationale ont par ailleurs été organisés à l'EESP en 2019. Parmi ces derniers, on peut noter l'organisation en novembre du IX^{ème} Colloque du Réseau International de l'Animation (RIA) qui a, pendant trois jours, rassemblé 260 participant·e·s de 5 continents et 17 pays différents. Le programme était composé de plusieurs conférences, symposiums, ateliers et visites de terrains dans des institutions, ainsi que d'une soirée festive. Le colloque RIA se proposait d'interroger, à travers la notion de « territoires », les multiples défis et enjeux auxquels est confrontée l'animation socioculturelle aujourd'hui. Il a pu mettre en évidence aussi les formes actuelles que prend l'animation socioculturelle, ses territoires d'action, la manière dont elle est pensée par les différentes parties prenantes que peuvent être les professionnel·le·s, les bénévoles, les politicien·ne·s, les citoyen·ne·s ou les chercheuses et chercheurs.

175 activités de transfert de connaissance ont été réalisées, principalement sous forme de conférences. Un film a été compté sous « conférences large public », aucune autre catégorie ne permettant de catégoriser ce type de transfert de connaissance. Il s'agit d'une vidéo, [disponible sur Youtube](#), réalisée à la demande de la Fédération Nationale des Samusociaux, sur l'histoire de l'urgence sociale en France.

Il convient de relever l'implication importante des membres du corps intermédiaire, tant dans l'organisation de colloques que dans les activités de transfert de connaissance. En effet, en 2019, 29 chargé·e·s de recherche ou assistant·e·s HES ont participé à 43 conférences ; 3 chargées de recherche ont quant à elles contribué à l'organisation de 3 événements scientifiques : les Ateliers lausannois d'ethnographie ; la 2^{ème} Journée d'études sur les espaces (trans)formatifs "Paradigmes, techniques et outils. Quelles intentionnalités, mutations et conséquences ?", à Cergy-Pontoise ; et l'organisation de l'événement inter- et transdisciplinaire "Femmes : les raisons de la colère", à Lausanne.

Les activités de transfert de connaissance listées ne comprennent pas le transfert des résultats de recherche au sein de la formation. Dans ce domaine, une enquête a été menée par un civiliste, durant l'année académique 2018-2019, sous la direction du décanat du LaReSS. Les résultats, [publiés sous](#)

forme de working paper sur le site internet du LaReSS, ont permis de mettre en évidence le fait que les recherches menées au sein de l'EESP sont déjà largement intégrées au sein des formations Bachelor, mais qu'une systématisation et une visibilisation des apports de la recherche en matière d'intégration des recherches dans la formation, ainsi que le développement de mesures innovantes seraient susceptibles de renforcer les liens entre recherche et enseignement. Ainsi, les décanats du LaReSS et des filières Ergothérapie et Travail social, en collaboration avec le personnel enseignant, sont en train d'élaborer une politique permettant de tenir compte de ces recommandations. Au niveau de la Filière travail social, des mesures concrètes sont déjà en cours, dans le cadre des travaux de révision du PEC, telles l'identification systématique des recherches dont les contenus peuvent être intégrés dans les modules, ou encore la possibilité, pour les étudiant·e·s, de faire valider des crédits en assistant à des conférences.

Les 4 réseaux de compétences, Age, vieillissement et fin de vie (AVIF), Genre et travail social (GeTS), Occupation humaine et santé (OHS) et Participation sociale et troubles neurodéveloppementaux (Neurodev) jouent un rôle important au sein de l'EESP, en réunissant des expertises autour de thématiques spécifiques et en favorisant les synergies entre production de connaissances et transfert de celles-ci, que ce soit au niveau de la formation (initiale et continue) ou plus largement, du monde professionnel ou de la cité. L'enquête mentionnée au paragraphe précédent a en effet permis de mettre en évidence le rôle des réseaux parmi les dynamiques favorisant l'intégration des recherches menées au sein de l'EESP dans la formation Bachelor. Un tiers des recherches mentionnées dans le tableau n°6 (16 des 43 recherches en cours et 6 parmi les 20 nouveaux projets) sont menées en lien avec des thématiques de ces réseaux. Les rencontres entre membres des réseaux sont l'occasion d'échanger sur ces projets ainsi que de développer des opportunités de les faire connaître. 26 événements ont par ailleurs été organisés en 2019, permettant de discuter certaines de ces recherches, mais aussi d'élargir les réseaux de par l'implication d'intervenant·e·s et de participant·e·s externes.

D'autres types d'activités, principalement non rémunérées, se rapprochant d'activités liées à la recherche, ont également été réalisées en 2019. Il s'agit principalement de participation à des commissions, des comités, des conseils (127), de collaboration à des revues scientifiques ou professionnelles (42) ainsi que d'expertises (14).

C. Prestations de service à des tiers

7. Prestations de service		
Catégorie	Sous-catégorie	2019
7.1 Nombre de prestations de service	7.1.1 Total	16
7.2 Montant global pour l'ensemble des mandats	7.2.1 Total	34'817.-

En 2019, 16 prestations de service à des tiers ont été réalisées. Ces prestations concernent différents types d'activités :

- Expertises, conseils (8 ; par exemple : Établissement des statistiques pour le secteur de la consultation sociale de SOS-Femmes, Genève) ;
- Formations, perfectionnement (1 : Ateliers de méditation en pleine conscience dans le cadre des journées aérées de la Ligue pulmonaire vaudoise) ;
- Participation à des commissions, des comités, des conseils (4 ; par exemple : Membre de la Commission cantonale vaudoise de sensibilisation à la culture et médiation) ;
- Évaluations (2 ; « Expert·e·s dans le cadre du mandat de la maturité spécialisée sociale, Neuchâtel ») ;
- Supervisions (1 ; (« Accompagnement des professionnel·le·s de la future unité de psychogériatrie dans une démarche d'interprofessionnalité » du home médicalisé « les Charmettes »).

Au niveau comptable, ces activités sont imputées au pilier 5.

Les prestations de service sont auto-financées ; en 2019, elles ont totalisé un montant de CHF 34'817.-. La différence importante avec 2018, où la totalité des mandats avaient représenté CHF 180'145.-, s'explique par le fait que, depuis 2019, la HES-SO demande aux HE d'imputer les projets financés dans le cadre du plan d'actions Égalité&Diversité sur le pilier 6, alors qu'ils étaient auparavant attribués au pilier 5. En 2018, deux de ces projets figuraient ainsi parmi les prestations de services, alors qu'ils ont été retirés pour 2019.

D. Médias

8. Présence de l'institution dans les médias		
Catégorie	Sous-catégorie	2019
8.1 Nombre d'interventions dans les médias	8.1.1 Radio	7
	8.1.2 TV	2
	8.1.3 Presse écrite (non scientifique)	6
	8.1.4 Autre	0
	8.1.5 Total	15

Les émissions de la Radio Télévision Suisse (RTS) – auxquelles ont participé des collaborateurs ou collaboratrices de la Haute école de travail social et de la santé en 2019 sont les suivantes :

- La ligne de cœur avec Frédérique Leresche ;
- Radio Tribu avec Frédérique Leresche ;
- On en parle, « L'impact d'un handicap de la vue ou de l'audition sur la vie de couple » avec Romain Bertrand ;
- Radio Tribu « Quand un jeune gère ses comptes » avec Laure Scalambin, Christophe Delay et Isabelle Csupor ;
- Radio Forum « Les 9-16 ans confrontés à des situations à risque sur le web » avec Basile Perret ;
- Radio Forum « Combien de jours pour le congé paternité » avec Carola Togni ;
- Radio Forum « Quels logements pour les personnes âgées en bonne santé qui veulent finir leurs jours à la maison ? » avec Valérie Hugentobler.

Les émissions de la télévision :

- Temps présent « Proches aidants, pour le meilleur et le pire » avec Marc-Antoine Berthod ;
- TJ19h30 du 21.09.19 reportage « Les HES attirent des étudiant·e·s en reconversion ».

Dans la presse écrite ou les revues en ligne, la Haute école a été mentionnée à quelques reprises, qu'il s'agisse d'interviews de professeur·e·s ou d'annonces de nouveautés :

- Revue Hémisphère, interview de Daniel Lambelet pour un article ;
- Le Temps, interview de Hélène Martin pour l'article : « "Bâtonnet exfoliant" et crème "rajeunissante": le marketing à l'assaut du vagin » ;
- 24 Heures, interview de Sylvie Tétreault pour l'article : « Les hautes écoles spécialisées vaudoises » ;
- Glamour, interview de Sylvie Tétreault pour l'article : « Le rajeunissement vaginal, la tendance qui fait complexer nos sexes » ;
- 20 minutes, citation de l'EESP dans l'article : « Les métiers de la santé défilent en mode futuriste » ;
- Le Courrier indomptable / The Indomitable Post, compte rendu de la recherche : « Kick It Like a Girl » de Dominique Malatesta et Béatrice Bertho.

E. Collaboration avec des institutions de formation et de recherche suisses et étrangères

9. Collaborations			
Catégorie	Sous-catégorie		2019
9.1 Nombre de conventions de collaboration signées	9.1.1.A* Avec des institutions suisses (dans le cadre de la Ra&D)	Total	37
		Dont nouvelles	19
		Dont non-actives	0
	9.1.1.B Avec des institutions suisses (dans le cadre des Relations internationales pour le Travail social)	Total	3
		Dont nouvelles	0
		Dont non-actives	0
	9.1.1.C Avec des institutions suisses (dans le cadre des Relations internationales pour l'Ergothérapie)	Total	2
		Dont nouvelles	0
		Dont non-actives	0
	9.1.2.A* Avec des institutions étrangères (dans le cadre de la Ra&D)	Total	10
		Dont nouvelles	3
		Dont non-actives	0
	9.1.2.B* Avec des institutions étrangères (dans le cadre des Relations internationales pour le Travail social)	Total	27
		Dont nouvelles	1
		Dont non-actives	8
	9.1.2.C Avec des institutions étrangères (dans le cadre des Relations internationales pour l'Ergothérapie)	Total	16
Dont nouvelles		1	
Dont non-actives		3	
9.1.3.* Total conventions signées	Total RI-TS	30	
	Total RI-ER	18	
	Total Ra&D	44	
	Total conventions	92	
<p>* Trois conventions concernent à la fois une ou des institution(s) suisse(s) et étrangère(s) et ont été comptées dans les deux catégories, d'où le fait que le total indiqué ne correspond pas à la somme des points 9.1.1 et 9.1.2. Pour le 9.1.2 B, on relève une erreur d'une unité sur le chiffre communiqué en 2018. Il convient de relever que des conventions actives une année peuvent ne pas être reconduites l'année suivante en raison de la fin des projets de recherche auxquelles elles sont liées. Cela a concerné sept conventions entre 2018 et 2019.</p>			

Ci-dessous, la liste des institutions illustrant la variété et la richesse des collaborations qu'entretient notre Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS). Certaines institutions nous sont liées par plusieurs conventions, et certaines conventions concernent plusieurs institutions. D'où une différence entre le nombre de conventions signées et le nombre d'institutions répertoriées.

Liste des collaborations institutionnelles et de terrain (dans le cadre de la Ra&D)
Avec des institutions de formation ou de recherches suisses
<p>HES-SO</p> <p>Vaud :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HESAV : Haute école de Santé Vaud - Haute école de la santé - La Source <p>Genève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HEdS : Haute école de santé de Genève - HETS-GE : Haute école de travail social – Genève - HEAD : Haute école d'art et de design – Genève <p>Fribourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Heds-FR : Haute école de santé – Fribourg - HETS-FR : Haute école de Travail Social Fribourg - HEG-FR : Haute école de gestion – Fribourg <p>Valais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HES-SO Valais/Wallis : Haute école de travail social - HES-SO Valais/Wallis : Haute école Gestion – filière tourisme <p>Arc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HEG Arc : Haute école de gestion Arc <p>HEP et autres HES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HEP Vaud : Haute école pédagogique du canton de Vaud - SUPSI : Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana - ZHAW : Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften <p>HEU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UNIGE : Université de Genève - UNINE : Université de Neuchâtel <p>Instituts de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IHEID : Graduate Institute Geneva / Institut de hautes études internationales et du développement - <p>Autres institutions de formation ou de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHUV : Centre hospitalier universitaire vaudois - Pôle de recherche national LIVES – « Surmonter la vulnérabilité – perspective du parcours de vie »
Avec d'autres institutions suisses
<ul style="list-style-type: none"> - Association Babelvita - Association Suisse contre la sacroïdose - Association Viol Secours - Commune de Payerne - Commune de Montreux - Digital Kingdom Sàrl

Rapport d'activités

<ul style="list-style-type: none"> - Français en jeu - Le Point d'Appui - Lire et Ecrire - Rroma Foundation - Société suisse d'utilité publique (SSUP) - Terre des Hommes
Avec des institutions de formation ou de recherches étrangères
<ul style="list-style-type: none"> - Burkina-Faso : Université de Ouagadougou - Cameroun : Catholic Université of Central Africa – Yaoundé - Canada : Université de Moncton - Colombie : Universidad del Norte - France : Université de Tours - France : Centre régional d'études d'actions et d'innovations (CREAI) - Ile-de-France - France : Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPA) - France : Fondation internationale pour la recherche appliquée sur le handicap – FIRAH - Sénégal : Université Gaston Berger, Saint-Louis - Suède : Karolinska Institutet, Stockholm
<p>Il convient de relever que les collaborations les plus significatives, en termes de nombre de projets concernés, sont avec la Haute école de gestion Arc et la Haute école de Travail Social Fribourg, avec lesquelles respectivement six et quatre projets ont été menés en 2019.</p>

Liste des institutions liées par un accord ou une convention avec l'EESP dans le cadre des Mobilités Internationales (MI) :

Conventions de collaboration (dans le cadre des RI) pour la filière Travail social
Accords avec des institutions suisses
<ul style="list-style-type: none"> - SUPSI : Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana - ZHAW : Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften - SASSA : Conférence spécialisée des hautes écoles de travail social
Accords SEMP (Europe)
<ul style="list-style-type: none"> - Belgique : Haute école libre de Mosane, Liège - Belgique : Haute école Charlemagne, Liège - Belgique : Haute école Bruxelles-Brabant (HE2B), Bruxelles. - Belgique : Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB) Ilya Prigogine - Belgique : Haute Ecole Louvain en Hainaut - Belgique : Haute Ecole Galilée, Institut des Hautes Etudes des Communications sociales - Belgique : Haute Ecole Robert Schuman - Belgique : Haute Ecole de la Communauté Française en Hainaut - Espagne : Universidad de Alcala de Henares, Madrid - France : Association Régionale des instituts de formation en travail social (ARIFTS), Angers - France : Université de Franche-Comté, Besançon - France : Université Montaigne, Bordeaux - France : Institut régional de travail social Nouvelle-Aquitaine (IRTS), Bordeaux - France : Institut régional de travail social PACA et Corse (IRTS), Marseille - France : Institut d'enseignement supérieur de travail social de Nice, Nice - France : Institut de formation aux métiers éducatifs, Nîmes

Rapport d'activités

<ul style="list-style-type: none"> - France : Institut régional de travail social Paris Ile-de-France (IRTS), Paris - France : Institut régional de travail social Champagne-Ardenne (IRTS), Reims - France : Institut régional de travail social Réunion (IRTS), Saint Benoit (île de la Réunion) <i>en collaboration avec les 3 écoles de travail social Valais, Fribourg et Genève</i> - Portugal : Universidade Lusitana* de Lisboa
Accords bilatéraux hors Europe
<ul style="list-style-type: none"> - Cameroun : Université catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé - Canada : Université Laval, Québec <i>en collaboration avec la HETS Genève</i> - Canada : Université du Québec en Abitibi Témiscamingue, Val d'Or - Canada : Université du Québec à Montréal <i>en collaboration avec les 3 écoles de travail social (Valais, Fribourg et Genève)</i> - Liban : Université Saint Joseph, Beyrouth - Sénégal : Ecole nationale des travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS), Dakar - Sénégal : Université Gaston Berger, Saint-Louis Belgique : Haute école en Louvain, Mons

* Nouvelle convention signée en 2019

Conventions de collaboration (dans le cadre des RI) pour la filière Ergothérapie
Accords avec des institutions suisses
<ul style="list-style-type: none"> - SUPSI : Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana - ZHAW : Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften
Accords SEMP (Europe)
<ul style="list-style-type: none"> - Autriche : FH-Campus Wien, Vienne - Belgique : Haute école de la province de Liège (HEPL), Liège - Belgique : Haute école libre de Bruxelles (HELB), Bruxelles - Belgique : Haute école Leonard de Vinci Parnasse (ISEI), Bruxelles - France : Université Claude Bernard, Lyon - France : Université Aix-Marseille, Marseille - France : Université de la Réunion, Saint-Denis - France : Université de Rouen, Rouen - France : Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), Créteil - France : Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé (PREFMS), Toulouse - Portugal : Instituto Politecnico do Porto (IPP), Porto - Suède : Karolinska Institutet (KI), Stockholm
Accords bilatéraux hors Europe
<ul style="list-style-type: none"> - Canada : Université du Québec à Montréal (UDM), Montréal - Canada : Université Laval (ULaval), Québec - Canada : Université d'Ottawa* - République Démocratique du Congo : Institut supérieur en sciences infirmières (ISSI) à Kinshasa en collaboration avec l'Association République Démocratique du Congo-Care (RDCare)

* Nouvelle convention signée en 2019

Rapport d'activités

10. Mobilité

Catégorie	Sous-catégorie		2019	
10.1 Nombre d'étudiant·e·s*	10.1.1.A IN pour le Travail social	Echange	3	
		Stages	2	
		SU	14	
		Total TS	19	
	10.1.1.B IN pour l'Ergothérapie	Echange	4	
		Stages	12	
		SU	0	
		Total ER	16	
	10.1.1.C IN Total	Total IN (TS+ER)		35
	10.1.2.A OUT pour le Travail social	Echange	17	
		Stages	20	
		SU	0	
		Total TS	37	
	10.1.2.B OUT pour l'Ergothérapie	Echange	4	
Stages		7		
SU		0		
Total ER		11		
10.1.2.C OUT Total	Total OUT (TS+ER)		48	
10.2 Nombre de collaborateurs -trices PER*	10.2.1.A IN pour le Travail social	Total séjours moins d'un mois	4	
		Total séjours plus d'un mois	0	
		Total TS	4	
	10.2.1.B IN pour l'Ergothérapie	Total séjours moins d'un mois	3	
		Total séjours plus d'un mois	0	
		Total ER	3	
	10.2.1.C IN Total	Total IN (TS+ER)		7
	10.2.2.A OUT pour le Travail social	Total séjours moins d'un mois	14	
		Total séjours plus d'un mois	0	
		Total TS	14	
	10.2.2.B OUT pour l'Ergothérapie	Total séjours moins d'un mois	9	
		Total séjours plus d'un mois	0	
		Total ER	9	
	10.2.2.C OUT Total	Total OUT (TS+ER)		23
* La période à considérer est l'année académique de mi-septembre N-1 à mi-septembre N				

- **Travail social**

Les étudiant·e·s de la filière TS confirment leur intérêt pour la possibilité d'effectuer une mobilité dans le cadre de leur parcours de formation, que cela soit en formation pratique (stage) ou pendant leurs études. Du point de vue institutionnel, on peut se réjouir de cette ouverture et des collaborations concrétisées avec des institutions partenaires.

La stabilité des chiffres pour les mobilités OUT ne reflète pas l'intérêt qu'elles suscitent. Environ 80 étudiant·e·s ont manifesté leur intérêt pour une mobilité.

À noter, que la Haute école a organisé en 2019 une université d'été (14 étudiant·e·s venu·e·s depuis le Canada ainsi que 2 professeur·e·s), pour les étudiant·e·s de la filière TS bachelor. Ces échanges ne faisant pas l'objet d'un financement de la HES-SO ou du canton, ils ne dépendent pas directement du service des relations internationales et sont répertoriés différemment (cependant ils ont été indiqués dans le tableau récapitulatif des échanges).

- **Ergothérapie**

Les mobilités estudiantines OUT en Ergothérapie sont stables et l'école continue à accueillir davantage d'étudiant·e·s IN qu'elle n'envoie d'étudiant·e·s à l'étranger (OUT) autant pour les semestres d'études que pour la formation pratique. La mobilité liée à l'enseignement s'effectue dans l'autre sens : il y a davantage d'enseignement OUT que IN. Cette situation témoigne de la position connue et reconnue de la filière dans la zone francophone.

En 2019, l'EESP a accueilli, durant son congé professionnel, Madame Dominique Mercure, professeure agrégée à l'École de service social de l'Université Laurentienne à Sudbury (CA). Dans ce cadre, une étude a été conduite avec les responsables de la mobilité à l'EESP, Khedidja Girardet et Sylvie Meyer, assistées de Lucie Boiron (assistante HES) sur les effets des stages internationaux sur les carrières professionnelles. L'étude menée auprès de 38 jeunes diplômé·e·s en ergothérapie et en travail social de la haute école avec une expérience en mobilité hors Europe a montré que plusieurs participant·e·s réussissent à mobiliser les savoirs acquis à l'étranger en contexte suisse au retour, entre autres par un engagement à créer des projets innovants et à utiliser des outils professionnels avancés pour effectuer l'évaluation clinique. Les participant·e·s ont également exprimé des recommandations, notamment qu'un parrainage avec les anciens stagiaires et l'encadrement prodigué par une personne de référence compétente et disponible durant le séjour à l'étranger semblent s'avérer un enjeu déterminant pour le succès de leur stage international. De même, un débriefing au retour est aussi souhaité pour mieux intégrer et rendre visible les compétences acquises par cette expérience. Ces recommandations sont mises en place.

F. Gestion du personnel

11. Personnel d'enseignement et de recherche			
Catégorie	Sous-catégorie		2019
11.1 Nombre d'EPT	11.1.1 Par fonction, genre & filière	A.PO-TS	8.14
		<i>Dont Femmes</i>	3.97
		<i>Dont Hommes</i>	4.17
		B.PO-ER	2.50
		<i>Dont Femmes</i>	1.50
		<i>Dont Hommes</i>	1.00
		C.PO-UFC	0.00
		<i>Dont Femmes</i>	0.00
		<i>Dont Hommes</i>	0.00
		D.Total PO	10.64
		<i>Dont Femmes</i>	5.47
		<i>Dont Hommes</i>	5.17
		A.PA-TS	20.44
		<i>Dont Femmes</i>	11.19
		<i>Dont Hommes</i>	9.25
		B.PA-ER	4.75
		<i>Dont Femmes</i>	4.50
		<i>Dont Hommes</i>	0.25
		C.PA-UFC	2.50
		<i>Dont Femmes</i>	1.00
		<i>Dont Hommes</i>	1.50
		D.Total PA	27.69
		<i>Dont Femmes</i>	16.69
		<i>Dont Hommes</i>	11.00
		A.ME-A TS	12.29
		<i>Dont Femmes</i>	6.27
		<i>Dont Hommes</i>	6.02
		B.ME-A ER	3.28
		<i>Dont Femmes</i>	2.68
		<i>Dont Hommes</i>	0.60
		C.ME-A UFC	3.20
		<i>Dont Femmes</i>	2.60
		<i>Dont Hommes</i>	0.60
D.Total ME-A	18.76		
<i>Dont Femmes</i>	11.54		

Rapport d'activités

		<i>Dont Hommes</i>	7.22
		ME - B ¹ (<i>Hommes</i>)	0.25
		Adj. scient. / art. - A ²	0.00
		A. Assistant·e HES-A	6.58
		<i>Dont Femmes</i>	4.78
		<i>Dont Hommes</i>	1.80
		B. Assistant·e HES-B	4.12
		<i>Dont Femmes</i>	3.12
		<i>Dont Hommes</i>	1.00
		C. Assistant·e HES-C	5.38
		<i>Dont Femmes</i>	4.58
		<i>Dont Hommes</i>	0.80
		D. Total Assistant·e HES	16.08
		<i>Dont Femmes</i>	12.48
	<i>Dont Hommes</i>	3.60	
	11.1.2 Dont intervenant dans le cadre d'un master HES·SO (en heures)	Master HES-SO TS	2161
		<i>Dont heures Resp. Filière Master TS</i>	284
		<i>Dont heures de professeur·e·s (en 2-6-4)</i>	1337
		<i>Dont heures d'assist. HES (en 2-6-4)</i>	540
		Master HES-SO Santé heures de professeur·e·s (en 2-6-4)	849
Total heures d'intervention en Master HES-SO		3010	
11.1.3 Total EPT	Total EPT	73.42	
	<i>Dont Femmes</i>	46.18	
	<i>Dont Hommes</i>	27.24	
11.2 Nombre de personnes co-dirigeant une thèse de doctorat	11.2.1 Total	8	

¹ Le profil et les responsabilités assumées par les maîtres d'enseignement à l'EESP correspondent à la catégorie ME-A du barème PER établi par la DGES. Une situation particulière peut être relevée avec une personne au bénéfice d'une rente AI, pour qui un cahier des charges adapté a été pris en considération avec un enclassement en ME-B lors de la bascule.

² Le financement de ces ressources est en grande partie assuré par les fonds extérieurs à l'Etat. Les adj. scient. sont répertorié·e·s au point 13.

Rapport d'activités

Huit Professeur·e·s Ordinaires de l'EESP (co)-dirigent vingt thèses différentes, en partenariat avec trois HEU suisses :

- Université de Neuchâtel,
- Université de Genève,
- Université de Lausanne,

et huit HEU étrangères :

- Ecole normale supérieure de Lyon,
- Karolinska Institutet, Stockholm,
- Université de Grenoble,
- Université Luisiada, Lisbonne,
- Université d'Ottawa,
- Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis,
- Université du Québec à Montréal (UQAM),
- Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Parmi ces vingt thèses, dix sont réalisées par des collaborateurs et collaboratrices de l'EESP (une professeure associée, cinq chargées de recherche et quatre assistant·e·s HES) :

- Rebecca Bendjama : « Analyse logico-discursive des argumentations de déconstruction dans la revue suisse romande l'émiLiE : les préconstruits culturels à l'épreuve de la critique féministe » ;
- Romain Bertrand: « Exploring the life as a couple when one partner has a degenerative disease: an occupational perspective » ;
- Justine Klay : « Les travailleurs sociaux et travailleuses sociales des centres sociaux étatiques en Suisse romande face à des personnes trans : analyse de pratiques » ;
- Frédérique Leresche : « Le non-recours aux droits et services de l'État social comme critique du pouvoir. Ethnographie des pratiques politiques subalternes » ;
- Shia Manh Ly : « D'une socialité populaire à l'interprétation du monde. Une ethnographie de clubs de sport en Suisse romande : le cas du twirling bâton » ;
- Isabel Margot Cattin: « Familiarity and risks in everyday activities for people with early to moderate dementia outside home » ;
- Aurélie Masciulli : « Quand le ou la proche devient un·e endeuillé·e : vécu personnel et prise en charge institutionnelle de la transition vers le deuil dans les situations palliatives » ;
- Camille Montefusco : « Dimensions collectives de l'accompagnement en formation : analyse de l'activité des praticien·ne·s formateurs·trices HES-SO dans les domaines du travail social et de la santé et conception de modules de formation continue » ;
- Monika Piecek-Riondel : « Politiques de boundary work et l'assurance invalidité suisse » ;
- Magali Portillo : « La pratique du Travail Social Vert à travers l'étude de cas d'une ONG salvadorienne : les enjeux d'une négociation entre urgence sociale et environnementale ».

Six autres collaborateurs ou collaboratrices de l'EESP (une professeure associée, trois chargé·e·s de recherche et deux assistantes d'enseignement) réalisent des thèses sous la direction de professeur·e·s à l'externe à l'EESP :

- Fanny Bovey : « Les voix/voies de l'autonomie. Une ethnographie de l'accompagnement socio-éducatif au sein d'EPSM dans le Canton de Vaud » ;
- Romain Carnac : « L'Église catholique de France face à la problématique du "genre". Émergence, construction et diffusion du discours catholique sur les identités et les rôles de sexe (1968-2014) » ;
- Laure Géraldine Infante : « L'expérience des familles et des professionnels de l'éducation sociale à travers les mesures d'intervention éducative de type AEMO » ;
- Virgine Stucki : « Anthropologie de l'engagement en santé mentale. La mobilisation des savoirs et compétences au service de la critique de la psychiatrie » ;
- Aline Tessari Veyre : « L'apprentissage à l'âge adulte pour les personnes présentant une déficience intellectuelle : Expériences rapportées et incidences pédagogiques » ;

Rapport d'activités

- Antonin Zurbuchen : « La mise en forme sociale de la force de travail. Études de deux entreprises d'insertion socio-professionnelle ».

Relevons également qu'un professeur est membre de deux Conseils scientifiques internationaux de programmes doctoraux se déroulant au Portugal. Par ailleurs, deux professeur·e·s ont enseigné dans le cadre de modules du programme doctoral en travail social, co-financés par swissuniversities, la HES-SO et la SUPSI.

12. Personnel administratif et technique		
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>2019</i>
12.1 Nombre d'EPT ¹	12.1.1 Total	49.39
	<i>Dont Femmes</i>	35.54
	<i>Dont Hommes</i>	13.84

13. Collaborateurs engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat		
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>2019</i>
13.1 Nombre d'EPT	13.1.1.A PAT ² (<i>Administration du LaReSS</i>)	2.60
	<i>Dont Femmes</i>	1.60
	<i>Dont Hommes</i>	1
	13.1.1.B PER (<i>Adjoint·e·s scientifique-s A</i>)	2.40
	<i>Dont Femmes</i>	1.60
	<i>Dont Hommes</i>	0.80
	13.1.1.C PER (<i>Chargé·e·s de recherche</i>)	17.11
	<i>Dont Femmes</i>	13.61
	<i>Dont Hommes</i>	3.40
	13.1.1.D PER (<i>Assistant·e·s Master</i>)	0.10
	<i>Dont Femmes</i>	0
	<i>Dont Hommes</i>	0.10
	13.1.1.E Total EPT	22.21
	<i>Dont Femmes</i>	16.81
<i>Dont Hommes</i>	5.3	

¹ Hors collaborateurs engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat (cf. 13.1.1.A PAT (Administration du LaReSS)).

² Il ne s'agit pas de nouveaux postes ; il est toutefois désormais considéré que le financement de ces ressources est en grande partie assuré par les fonds extérieurs à l'Etat.

Rapport d'activités

14. Intervenant·e·s extérieur·e·s et prof. HES invité·e·s		
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>2019</i>
14.1 Nombre de personnes	14.1.1 Total	798
14.2 Nombre de jours d'intervention au sein de la HE	14.2.1 Total	3455

- 37 vacataires de type « entreprise/employeur », avec notamment des intervenant·e·s provenant d'études d'avocats, de cabinets d'ergothérapie, d'institutions culturelles, d'entreprises de pompes funèbres, etc. ;
- 36 vacataires « HES », soit nos collègues des hautes écoles, en particulier des HETS ;
- 76 vacataires « indépendants », soit des superviseur·e·s, des intervenant·e·s dans le domaine de la santé et du social ;
- 163 vacataires « institutions », soit des intervenant·e·s de terrain partageant leur expertise découlant de la pratique ;
- 486 vacataires « privés » qui sont des personnes de provenance institutionnelle diverses et sont rétribué·e·s sans intermédiaire.

Parmi les 798 personnes sous contrat, 31.3% interviennent moins de 8 heures, 33.8% entre 8 et 24 heures, 24.2% entre 24 et 80 heures, 6.8% entre 80 et 160 heures et 3.9% plus de 160 heures.

15. Assistant·e·s			
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>		<i>2019</i>
15.1 Nombre d'assistant·e·s (état au 31.12)	15.1.1 Assistant·e·s HES-A (par genre & filière)	A. Assistant HES - A TS	2
		<i>Dont Femmes</i>	1
		<i>Dont Hommes</i>	1
		B. Assistant HES - A ER	4
		<i>Dont Femmes</i>	4
		<i>Dont Hommes</i>	0
		C. Assistant HES - A LaReSS	3
		<i>Dont Femmes</i>	2
		<i>Dont Hommes</i>	1
		D. Total Assistant HES - A	9
	<i>Dont Femmes</i>	7	
	<i>Dont Hommes</i>	2	
	15.1.2 Assistant·e·s HES-B (par genre & filière)	A. Assistant HES - B TS	2
		<i>Dont Femmes</i>	1
<i>Dont Hommes</i>		1	
B. Assistant HES - B ER		2	
<i>Dont Femmes</i>		2	
<i>Dont Hommes</i>		0	

Rapport d'activités

		C. Assistant HES – B LaReSS	0
		<i>Dont Femmes</i>	0
		<i>Dont Hommes</i>	0
		D. Total Assistant HES - B	4
		<i>Dont Femmes</i>	3
		<i>Dont Hommes</i>	1
	15.1.3 Assistant·e·s HES-C (par genre & filière)	A. Assistant HES - C TS	5
			<i>Dont Femmes</i>
		<i>Dont Hommes</i>	0
		B. Assistant HES - C ER	0
			<i>Dont Femmes</i>
		<i>Dont Hommes</i>	0
		C. Assistant HES - C LaReSS	1
			<i>Dont Femmes</i>
		<i>Dont Hommes</i>	1
		D. Total Assistant HES - C	6
	<i>Dont Femmes</i>		5
	<i>Dont Hommes</i>	1	
	15.1.4 Total Assistant·e·s HES (par genre & filière)	Total TS	9
Total ER		6	
Total LaReSS		4	
TOTAL		19	

15.2 Nombre d'EPT Assistant·e·s (moy.ann.)	15.2.1 Nombre d'EPT Assistant·e·s HES-A	A. Assistant HES-A TS	1.9
		B. Assistant HES-A ER	2.48
		C. Assistant HES-A LaReSS	2.2
		D. Total EPT Assistant HES-A	6.58
	15.2.2 Nombre d'EPT Assistant·e·s HES-B	A. Assistant HES-B TS	2
		B. Assistant HES-B ER	2.12
		C. Assistant HES-B LaReSS	0
		D. Total EPT Assistant HES-B	4.12
	15.2.3 Nombre d'EPT Assistant·e·s HES-C	A. Assistant HES-C TS	4.58
		B. Assistant HES-C ER	0
		C. Assistant HES-C LaReSS	0.8
		D. Total EPT Assistant HES - C	5.38

Rapport d'activités

	15.2.4 Nombre d'EPT Total	Total EPT Assistant TS	8.48
		Total EPT Assistant ER	4.6
		Total EPT Assistant LaReSS	3
		Total EPT Assistant	16.08

15.3 Ratio nombre	15.3.1 Ratio nombre d'assistant A / nombre de PER	A. Assistant HES-A TS / PER-TS	3.64%
		B. Assistant HES-A ER / PER-ER	22.22%
		C. Total Assistant HES-A / PER (TS&ER)	11.69%
		D. Total Assistant HES-A / PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	10.59%
	15.3.2 Ratio nombre d'assistant B / nombre de PER	A. Assistant HES-B TS / PER-TS	3.64%
		B. Assistant HES-B ER / PER-ER	11.11%
		C. Total Assistant HES-B / PER (TS&ER)	5.19%
		D. Total Assistant HES-B / PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	4.71%
	15.3.3 Ratio nombre d'assistant C / nombre de PER	A. Assistant HES-C TS / PER-TS	9.09%
		B. Assistant HES-C ER / PER-ER	0.00%
		C. Total Assistant HES-C / PER (TS&ER)	7.79%
		D. Total Assistant HES-C / PER PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	7.06%
	15.3.4 Total Ratio nombre d'assistant / nombre de PER	A. Total Assistant / Total PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	22.35%

15.4 Ratio EPT assistants / EPT PER	15.4.1 Ratio EPT Assistant HES - A / EPT PER	A. Assistant HES-A TS / PER-TS	3.83%
		B. Assistant HES-A ER / PER-ER	16.39%
		C. Total Assistant HES-A / PER (TS&ER)	9.72%
		D. Total Assistant HES-A / PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	8.96%
	15.4.2 Ratio EPT Assistant HES – B / EPT PER	A. Assistant HES-B TS / PER-TS	4.03%
		B. Assistant HES-B ER / PER-ER	14.01%
		C. Total Assistant HES-B / PER (TS&ER)	6.08%
		D. Total Assistant HES-B / PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	5.61%

Rapport d'activités

	15.4.3 Ratio EPT Assistant HES – C / EPT PER	A. Assistant HES-C TS / PER-TS	9.23%
		B. Assistant HES-C ER / PER-ER	0.00%
		C. Total Assistant HES-C / PER (TS&ER)	7.94%
		D. Total Assistant HES-C / PER (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	7.33%
	15.4.4 Total ratio EPT Assistant HES / EPT PER	A.Total Assistant / PER total (y.c. Ass. LaReSS et PER UFC)	21.90%

15.5 Assistants HES-A	15.5.1 Assistant HES-A 1ere année de contrat	A. Assistants A-TS dans leur 1ere année de contrat	0
		B. Assistants A-ER dans leur 1ere année de contrat	2
		C. Assistants A-LaReSS dans leur 1ere année de contrat	0
		D. Total Assistants A dans leur 1ere année de contrat	2
	15.5.2 Assistant HES-A 2 ^{ème} année de contrat	A. Assistants A-TS dans leur 2eme année de contrat	1
		B. Assistants A-ER dans leur 2eme année de contrat	0
		C. Assistants A-LaReSS dans leur 2eme année de contrat	0
		D. Total Assistants A dans leur 2eme année de contrat	1
	15.5.3 Assistant HES-A 3 ^{ème} année de contrat	A. Assistants A-TS dans leur 3 eme année de contrat	0
		B. Assistants A-ER dans leur 3 eme année de contrat	1
		C. Total Assistants A-LaReSS dans leur 3 eme année de contrat	0
		D. Total Assistants A dans leur 3 eme année de contrat	1
	15.5.4 Assistant HES-A 4 ^{ème} année de contrat	A. Assistants A-TS dans leur 4eme année de contrat	1
		B. Assistants A-ER dans leur 4eme année de contrat	0

Rapport d'activités

		C. Total Assistants A-LaReSS dans leur 4eme année de contrat	3
		D. Total Assistants A dans leur 4eme année de contrat	4
	15.5.4 Assistant HES-A 5 ^{ème} année de contrat	A. Assistants A-TS dans leur 5 eme année de contrat	0
		B. Assistants A-ER dans leur 5 eme année de contrat	1
		C. Total Assistants A-LaReSS dans leur 5eme année de contrat	0
		C. Total Assistants A dans leur 5 eme année de contrat	1
	15.5.6 Total Assistant HES-A	A. Total Assistant A-TS	2
		B. Total Assistant A-ER	4
		C. Total Assistant A-LaReSS	3
		C. Total Assistant A	9

15.6 Assistants HES-B	15.6.1 Assistant HES-B 1 ^{ère} année de contrat	A. Assistants B-TS dans leur 1ere année de contrat	0
		B. Assistants B-ER dans leur 1ere année de contrat	0
		C. Assistants B-LaReSS dans leur 1ere année de contrat	0
		D. Assistants B dans leur 1ere année de contrat	0
	15.6.2 Assistant HES-B 2 ^{ème} année de contrat	A. Assistants B-TS dans leur 2eme année de contrat	2
		B. Assistants B-ER dans leur 2eme année de contrat	0
		C. Assistants B-LaReSS dans leur 2eme année de contrat	0
		D. Assistants A dans leur 2eme année de contrat	2
	15.6.3 Assistant HES-B 3 ^{ème} année de contrat	A. Assistants B-TS dans leur 3eme année de contrat	0
		B. Assistants B-ER dans leur 3eme année de contrat	1
		C. Assistants B-LaReSS dans leur 3eme année de contrat	0
		D. Assistants B dans leur 3eme année de contrat	1

Rapport d'activités

	15.6.4 Assistant HES-B 4 ^{ème} année de contrat	A. Assistants B-TS dans leur 4eme année de contrat	0
		B. Assistants B-ER dans leur 4eme année de contrat	2
		C. Assistants B-LaReSS dans leur 4eme année de contrat	0
		D. Assistants B dans leur 4eme année de contrat	2
	15.6.5 Assistant HES-B 5 ^{ème} année de contrat	A. Assistants B-TS dans leur 5 eme année de contrat	0
		B. Assistants B-ER dans leur 5 eme année de contrat	0
		C. Assistants B-LaReSS dans leur 5eme année de contrat	0
		D. Assistants B dans leur 5 eme année de contrat	0
	15.6.6 Total Assistant HES-B	A. Total Assistants B TS	2
		B. Total Assistants B ER	3
		D. Total Assistants B-LaReSS	0
		C. Total Assistants B	5
	15.7 Assistants HES-C	15.7.1 Assistant HES-C 1 ^{ère} année de contrat	A. Assistants C-TS dans leur 1ere année de contrat
B. Assistants C-ER dans leur 1ere année de contrat			0
C. Assistants C-LaReSS dans leur 1ere année de contrat			0
D. Total Assistants C dans leur 1ere année de contrat			2
15.7.2 Assistant HES-C 2 ^{ème} année de contrat		A. Assistants C-TS dans leur 2eme année de contrat	0
		B. Assistants A-ER dans leur 2eme année de contrat	0
		C. Assistants C-LaReSS dans leur 2eme année de contrat	1
		D. Assistants C dans leur 2eme année de contrat	1
15.7.3 Assistant HES-C 3 ^{ème} année de contrat		A. Assistants C-TS dans leur 3 eme année de contrat	3
		B. Assistants A-ER dans leur 3 eme année de contrat	0

Rapport d'activités

		C. Assistants C-LaReSS dans leur 3eme année de contrat	0
		D. Assistants C dans leur 3 eme année de contrat	3
	15.7.4 Assistant HES-C 4 ^{ème} année de contrat	A. Assistants C-TS dans leur 4eme année de contrat	0
		B. Assistants C-ER dans leur 4eme année de contrat	0
		C. Assistants C-LaReSS dans leur 4eme année de contrat	0
		D. Assistants C dans leur 4eme année de contrat	0
	15.7.5 Assistant HES-C 5 ^{ème} année de contrat	A. Assistants C-TS dans leur 5 me année de contrat	0
		B. Assistants C-ER dans leur 5eme année de contrat	0
		C. Assistants C-LaReSS dans leur 5eme année de contrat	0
		D. Assistants C dans leur 5eme année de contrat	0
	15.7.6 Total Assistant HES-C	A. Total assistants C TS	5
		B. Total assistants C ER	0
		C. Total assistants C LaReSS	1
		C. Total assistants C	6

15.8 Taux d'encadrement ⇒ Commentaires (voir « Situations particulières »)

Suivi de l'évolution des contrats	Nombre d'assistants A ayant évolué vers assistant B	Nombre d'assistants A ayant évolué vers assistant B	0
	Nombre d'assistants B ayant évolué vers assistant C	Nombre d'assistants B ayant évolué vers assistant C	0

Rapport d'activités

Situations particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant le taux d'encadrement des assistant·e·s (point 15.8), celui-ci n'est pas pertinent dans notre Haute école car les assistant·e·s dépendent des décanats de filières et non d'un PO ou d'un PA. - Les EPT sont calculés en moyenne annuelle, selon les départs et arrivées en cours d'année. - Concernant le calcul des ratios, les trois ressources (2.4 ETP) adjoint·e·s scientifiques du LaReSS, bien que faisant partie du PER, ne sont ici pas prises en compte car imputées administrativement sur le pilier 6 et financées par le socle du LaReSS. Elles sont donc comptabilisées comme collaborateur·trice·s engagé·e·s sur fonds extérieurs à l'Etat. - Concernant le nombre de changements de contrat à reporter dans le présent rapport, l'absence de cas mentionné au point concernant l'évolution des contrats n'est pas représentative de la réalité. En effet, des changements de contrats sont également possibles entre un contrat d'assistant·e A vers un contrat d'assistant·e C, de même de B vers A, et de C vers A. Ainsi en 2019, quatre assistant·e·s B ont vu leur contrat modifié en assistant·e A suite à l'obtention de leur master (deux dans la filière ER et deux dans la filière TS). Un de ces assistants a déjà clairement émis le souhait de poursuivre avec la réalisation d'un doctorat dès 2020. La qualification obtenue et l'expérience acquise au cours de l'assistantat ouvrent des perspectives de carrières parfois directement au sein de la haute école. A ce titre, il peut être relevé qu'entre 2018 et 2019, trois assistant·e·s ont été engagé·e·s sur des postes fixes (deux en qualité de maîtres d'enseignement (un·e dans chaque filière) et une assistante en qualité d'adjointe scientifique au LaReSS) ceci au terme d'une procédure usuelle de recrutement. En 2019, une assistante C de la Filière travail social a pu décrocher un poste de maître d'enseignement et est entrée en fonction le 1^{er} avril 2019.
--------------------------	--

Données qualitatives	<p>Avec 19 assistant·e·s HES pour 16.08 EPT, le nombre d'assistant·e·s a presque doublé entre 2016 et 2019. Cette augmentation est le marqueur d'une politique forte en faveur de la relève académique. Elle répond également à un véritable besoin dans le cadre du fonctionnement du dispositif pédagogique de la haute école. À noter toutefois que la moitié du temps de travail contractuel des assistant·e·s B et C est dévolu à leur perfectionnement personnel, dès lors les ressources réellement disponibles pour l'institution sont de l'ordre de 11.33 EPT.</p> <p>Avec cette cohorte significative d'assistant·e·s, la haute école vise à présent une stabilisation de ces effectifs, sans toutefois exclure une légère augmentation possible en fonction des besoins et de l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s dans les années à venir. A ce titre, dans une directive institutionnelle élaborée en 2019¹, la Direction s'est engagée formellement en le précisant dans une directive spécifique ad'hoc à préserver une proportion d'assistant·e·s se situant entre 20 et 25% du PER² en veillant au maintien d'une diversité des profils au niveau de la typologie.</p>
----------------------	--

¹ Annexe 9 au Règlement du personnel. « Directive sur les perfectionnements et la participation à des manifestations scientifiques pour les assistant·e·s HES », adoptée le 13 novembre 2019 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

² Dans cette directive institutionnelle, le ratio est calculé comme suit : nombre d'assistant·e·s / PER qui comprend le personnel d'enseignement et de recherche engagé dans le cadre du budget courant de l'EESP, à savoir les professeur·e·s ordinaires, professeur·e·s associé·e·s, maître·s d'enseignement, adjoint·e·s scientifiques et les assistant·e·s HES.

Rapport d'activités

	<p>Outre les assistant·e·s rattaché·e·s aux filières d'enseignement, la HESTSL compte quatre assistant·e·s dits de réseaux (3 EPT), en lien avec la création de quatre réseaux de compétences transverses¹ en 2016, chacun étant doté initialement de 0.8 EPT d'assistant·e type A (trois à 0.8 EPT et une à 0.6). Ceux-ci disposent d'un cahier des charges spécifique et leurs tâches s'inscrivent dans le support à différentes activités telles que l'enseignement, la recherche et les prestations de service, mais aussi les publications, l'organisation de réunions et d'activités scientifiques, la communication et la participation au développement des collaborations externes.</p> <p>Concernant les engagements, durant l'année 2019, trois assistant·e·s de filière ont rejoint la haute école : deux dans la Filière ergothérapie et une dans la Filière travail social. Dans un des cas, un accord avait été conclu avec la personne lui permettant d'interrompre son contrat d'assistante A pour prendre un congé doctoral d'une année à l'UQAM avec une garantie de réengagement sur un poste d'assistante C.</p> <p>L'année 2019 compte également deux nouveaux assistant·e·s C en première année de contrat, démontrant ainsi l'efficacité et l'attractivité de la politique d'encouragement au doctorat que la haute école mène depuis 2017. La réalisation de ces thèses (voir liste et exemples ci-dessus) est un enjeu majeur pour la discipline et pour la haute école.</p> <p>Ces travaux de doctorat participent assurément de la reconnaissance et de la professionnalisation du travail social et du rayonnement de l'EESP dans le domaine de la recherche au niveau national et international. Enfin, compte tenu de leur mission de soutien à l'enseignement ou à des réseaux de compétence, les assistant·e·s C jouent un rôle clé dans le transfert de connaissances et la circulation des savoirs entre l'enseignement, la recherche, et les milieux de la pratique.</p> <p>Si les postes d'assistant·e·s de relève (B et C) sont légèrement majoritaires en 2019 (10 personnes) au sein de l'EESP, le profil d'assistant·e A représente une proportion presque identique (9 personnes). Le recul pris sur la période 2016-2019 met cependant en exergue le caractère transitoire de l'assistantat type A. En effet, dans les parcours des assistant·e·s, ce statut s'avère être régulièrement le marqueur d'une étape dans leur assistantat, soit précédant l'engagement dans un projet de master ou de doctorat, soit suite à l'obtention du diplôme lorsque l'entier du temps de travail est à nouveau disponible pour l'institution. Cette situation est étroitement corrélée avec la politique de la haute école consistant à encourager et soutenir la réalisation d'un cursus post grade de deuxième et troisième cycle.</p>
--	--

¹ Genre et travail social – GeTS ; Occupation Humaine et Santé – OHS ; Participation sociale des personnes avec troubles neurodéveloppementaux – Neurodev ; Âge, vieillissement et fin de vie – AVIF.

G. Gestion des ressources financières et des infrastructures

16. Exploitation du budget		
Catégorie	Sous-catégorie	2019
16.1 Charges	Total	29'693'719
16.2 Produits	Total	29'697'772
16.3 Résultat de l'exercice	Total (avant attribution du résultat)	4'056

L'exercice 2019 boucle avec un résultat positif de CHF 4'056. Cependant, ce résultat n'est obtenu qu'après avoir sollicité notre Fonds de Réserve et d'Innovation (FRI) pour un montant de CHF 51'330, afin de couvrir le coût non-budgété du recrutement du futur directeur de la haute école.

Le solde positif résultant de cette opération pourra être reversé au FRI au 31.12.2019, après approbation des comptes par le Conseil de fondation de l'EESP.

- Le total des charges effectives est supérieur de KCHF 1'328, soit de +4.7%, par rapport au montant budgété (KCHF 29'694 vs. KCHF 28'366). Cette variation se justifie essentiellement par :

Masse salariale du personnel permanent : le budget se montait à un total de KCHF 16'649, alors que les charges effectives se sont élevées à KCHF 17'250. La différence de KCHF 600 (+3.6%) provient principalement de la charge de salaires du personnel du corps intermédiaire de recherche, soit KCHF 447 de plus que budgété (+28.7%).

Recherche : les coûts BSM (Biens-Services-Marchandises) du LaReSS sont supérieurs de KCHF 243 (+90%) par rapport au budget, cependant ils sont en baisse de KCHF 97 (-16%) par rapport à l'année précédente.

Autres charges non-budgétées : les coûts liés au projet de nouvelle Identité visuelle (KCHF 66) dont le financement avait initialement été prévu par un prélèvement dans le FRI, et des frais juridiques (KCHF 39) liés à une plainte entre étudiants, ont été absorbés par le budget courant.

- Le total des produits propres est supérieur de KCHF 1'332, soit de +15.6%, par rapport au montant budgété (KCHF 9'897 vs. 8'565). Cette variation se justifie essentiellement par :

Recherche : ce résultat s'explique en partie par une sous-évaluation de 28.4% (KCHF 736) des produits budgétés pour le LaReSS (Ra&D + Prestations de Services), qui génère un revenu de KCHF 3'326, soit KCHF 736 de plus que le budget qui s'élevait à KCHF 2'590, mais en régression de KCHF 28, soit 0.8%, par rapport à 2018.

Formation continue : d'autre part, le chiffre d'affaires de l'Unité de Formation Continue s'est élevé à KCHF 3'208 contre KCHF 2'950 au budget, soit un surplus de 8.7% (KCHF 258), et une progression de 6.7% (KCHF 206) par rapport à 2018.

La subvention HES-SO (enveloppe forfaitaire + loyers supplétifs) est en augmentation de CHF 38'596 par rapport aux comptes 2018 (+0.24%), et s'élève à CHF 15'950'966 pour 2019.

Le total de la subvention cantonale accordée pour 2019 était de CHF 3'850'000, correspondant à la subvention effective pour cet exercice comptable (vs. CHF 3'796'604 en 2018).

Rapport d'activités

17.FRI		
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>2019</i>
17.1 Etat du FRI	17.1.1 Total	1'312'093

Le Fonds de réserves et d'innovation (FRI) se montait à CHF 1'359'367 au 1^{er} janvier 2019 ; il a été sollicité à hauteur de CHF 51'330 durant l'exercice sous revue afin de couvrir les coûts de recrutement du nouveau directeur de la haute école. À fin 2019 / début 2020, le FRI se monte à CHF 1'312'093 (soit CHF 1'308'037 + l'attribution de CHF 4'056 sur le résultat 2019, qui sera définitive après l'approbation des comptes 2019 par le Conseil de Fondation).

18. Infrastructures			
<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>		<i>2019</i>
18.1 Surfaces utiles principales (SUP)	18.1.1 Par affectation	Bureaux	1'803.5
		Laboratoires et ateliers	21.4
		Archives, collections et dépôts	471.4
		Auditoires	759.0
		Salles de cours	1'991.9
		Bibliothèques	513.2
		Habitat	-
		Locaux communautaires et de loisirs	506.5
	18.1.2 Par site	Loué	82.9
		Propre	5'984.0

Par rapport aux données 2018, la rénovation et l'agrandissement de la cafétéria du personnel s'est faite en réduisant les surfaces de bureaux, lesquelles ont été compensées par des réaménagements qui ont permis de maintenir les places de travail des collaborateurs et des collaboratrices.

H. Gouvernance

Le Conseil représentatif, qui représente l'ensemble des membres de l'école (employé·e·s et étudiant·e·s), a poursuivi ses activités dans un dialogue ouvert de qualité avec la Direction. Si le printemps est traditionnellement consacré à discuter et préavisier tant les budgets que les comptes – et le rapport d'activité lié aux comptes – proposés par la Direction, les séances de l'automne sont, quant à elles, consacrées à des réflexions sur le fonctionnement de l'école. Dans le sillage de la révision du règlement du personnel, et de discussions autour de l'organigramme de l'EESP, une discussion est ouverte quant à la révision du règlement interne de l'école et une consultation a été menée en vue de préciser les rôles et missions des différentes instances, commissions ou groupes de travail au sein de la haute école. La rédaction d'un règlement adapté est en cours et sera soumis au CREP pour discussion. De même le CREP a eu l'occasion de se prononcer sur la proposition de notre école à l'attention du Canton pour le « Plan de développement 2021-2024 ». Ensuite, ses délégué·e·s au sein du Conseil de fondation ont participé aux processus de recrutement du nouveau Directeur. Enfin le CREP a émis quelques propositions en termes de gouvernance de l'école, en particulier à propos de son souhait de participer au Bureau du Conseil de Fondation.

19. Organes de gouvernance

Catégorie	Sous-catégorie	Définition	
19.1 Organes et Conseil professionnel	Direction	Mme Elisabeth Baume-Schneider	Directrice
		Mme Angélique Fellay	Directrice-Adjointe, Resp. Dpt. Ressources Académiques
		M. Jean-Luc Sonnay	Resp. Dpt. Finances et Technique
		M. Marc Magnin	Resp. Dpt. RH et Administration <i>En poste depuis le 01.09.2019</i>
	Conseil représentatif	M. Alexandre Lambelet (Président)	PA Travail social
		Mme Almée Bommottet	Etudiante TS
		Mme Ann Tharin	ME-A Unité de formation continue
		Mme Aurélie Masciulli	Assistante HES Travail social
		Mme Catherine Genet	ME-A Ergothérapie
		Mme Chloé Parrat	Assistante HES LaReSS
		Mme Dominique Malatesta	PO Travail social
		M. Gabriel Pazmandy	Membre du PAT
		Mme Jennifer Arnould	Etudiante TS
		Mme Jessica Mendes De Almeida	Etudiante ER
		Mme Jessica Mischler	Etudiante TS
		Mme Judith Kühn	Adjointe scientifique
		M. Julien Ballis	Membre du PAT
		Mme Justine Larisch	Membre du PAT
		Mme Laure Décastel	Assistante HES Ergothérapie

Rapport d'activités

Catégorie	Sous-catégorie	Définition	
		Mme Marie Luthi	Membre du PAT
		Mme Nathalie Dubuis Quinteros	Etudiante TS
		M. Ralph Bürgi	Etudiant TS
		M. Stéphan Mayor	ME-A Travail social
		Mme Viviane Prats	PA Unité de formation continue

19.1 Organes et Conseil professionnel	Conseil de fondation, qui fait office de conseil professionnel (art. 26 du Règlement interne de l'EESP). <i>Les membres du Bureau du Conseil sont indiqués en gras.</i>	Mme Josiane Aubert	Vice-présidente, membre cooptée hors EESP
		M. Bernard Decrauzat	Président, membre coopté hors EESP
		M. Claude Meyer	Trésorier, membre coopté hors EESP
		M. Antonio Racciatti	Membre coopté hors EESP
		Mme Annina Grob	Membre cooptée hors EESP
		M. Fabrice Ghelfi	Membre coopté hors EESP
		M. Jean-Marie Villat	Membre coopté hors EESP
		M. David Payot	Délégué Ville de Lausanne
		Mme Hélène Metraux	Déléguée milieux professionnels employeurs ER
		M. Olivier Schnegg	Délégué des milieux professionnels employeurs TS (ASC)
		M. Luca Zuntini	Délégué des milieux professionnels employeurs TS (ES)
		M. Frédéric Schmutz	Délégué des milieux professionnels employeurs TS (AS)
		Mme Fabienne Guinchard Hayward	Déléguée des milieux professionnels employeurs FC
		Mme Marion Bertholet Keckeis	Déléguée milieux professionnels employés ER
		M. Yves Scheidegger	Délégué milieux professionnels employés FC
		Mme Marie Leuba	Déléguée milieux professionnels employés TS (ASC)
Mme Jaclynn Tomika Hegedüs-Connor	Déléguée milieux professionnels employés TS (ES)		
Mme Véronique De Siebenthal	Déléguée milieux professionnels employés TS (AS)		

Rapport d'activités

		Mme Laure Decastel	Déléguée Conseil représentatif Corps intermédiaire
		Mme Catherine Genet	Déléguée Conseil représentatif PER ER
		M. Alexandre Lambelet	Délégué Conseil représentatif PER TS
		Mme Dominique Malatesta	Déléguée Conseil représentatif PER TS
		Mme Viviane Prats	Déléguée Conseil représentatif PER UFC
		Mme Marie Luthi	Déléguée Conseil représentatif PAT
		M. Gabriel Pazmandy	Délégué Conseil représentatif PAT
		Mme Almée Bommottet	Déléguée Etudiants EESpace libre TS
		Mme Jessica Mendes De Almeida	Déléguée Etudiants EESpace libre ER
		Mme Nathalie Dubuis Quinteros	Déléguée Etudiants EESpace libre TS

Rapport d'activités 2019/EBS/GPA/CME, établi le 14 juillet 2020, et préavisé par le CREP le 16 juillet 2020.
